



Délibération n°2026-04-09-025

Le conseil d'administration de l'université du Mans

Séance du 9 avril 2026

I. Préambule

1.1 – Procès-verbaux du 22 mai et du 12 juin 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;

VU les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve avec 1 abstention, 26 voix pour, et 0 voix contre, les procès-verbaux des séances du 22 mai et du 12 juin 2025. Le détail est annexé à la présente.

Membres en exercice: 36

Quorum: 18

Membres présents: 23

Membres représentés: 4

Le Mans, le 21 avril 2026

La présidente de l'Université

Delphine LETORT

Délibération transmise au Rectorat de Nantes et publiée sur le site de l'université du Mans le **27 AVR. 2026**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 mai 2025

Sous la présidence de **Madame Delphine LETORT**

Présidente du conseil d'administration de l'université de Mans

Le conseil est constitué de 36 membres en exercice. Pour qu'il siége et délibère valablement, la moitié des membres en exercice doit être atteinte, soit 18 membres présents ou représentés. En matière de préparation, de vote, d'exécution, ou de modification du budget, le conseil délibère valablement si la moitié des membres en exercice est présente (article R719-68 du Code de l'éducation).

En ce jeudi 22 mai 2025, 33 membres sont présents ou représentés.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement se tenir.

ÉTAT DES PRÉSENCES

Membres en exercice		Membres présents	Membres absents représentés par	Membres arrivés en cours de séance	
Collège A	DURAND Aline	X			
	HEITZMANN-PATIN Mathilde		BOUTEILLE- BRIGANT Magali		
	LEROUX Pascal	X			
	LETORT Delphine	X			
	MELCHIOR Jean-Philippe	X			
	MONTEBAULT Véronique	X			
	PELAT Adrien		Jean-Philippe MELCHIOR		
	ZANNA Omar	X			
Collège B	BIDET Eric	X			
	BOUTEILLE- BRIGANT Magali	X			
	CORRIOL Vincent	X			
	DUVERGER Claire		Vincent CORRIOL		
	FAURE-FERLET Axelle	X			
	ROBICHON James	X			
	SOCCARD Sophie	X			
	VICENTE Thibault		Eric BIDET	15h30	
PERSONNEL BIATSS	BLIN Fabienne	X			
	BLIN Vincent	X			
	BOISSE Nicolas	X			
	BRASSEUR Emmanuel	X			
	CHOPLAIN Sébastien	X			
	ROUSSEAU Chloé	X			
USAGERS	BUTTARD Rémi (T)	X			
	NKANDA TCHAKOUTE Brunelle (S)				
	MEZITI Danyel-Mehdi (T)	X			
	DE GAULLE Octave (S)				
	POTIER Eleonore (T)		CHAMPRENAULT-LAROSE Alan		
	ROLLAND Katell (S)				
	CHAMPRENAULT-LAROSE Alan (T)	X			
	RABIAN Ethan (S)				
	BARON Amélie (T)	X	MEZITI Danyel-Mehdi (T) dès 16h25		
	MUNTEANU Nicoleta (S)				
RABORD Nathan (T)	X				
BOUSSEAU Montaine (S)					
PERSONNALITES EXTERIEURES COLLECTIVITES TERRITORIALES (DESIGNEES)	Le Mans Métropole	LACOSTE Christian (T)		Delphine LETORT	
	Conseil Dptal de la Mayenne	PORTIER Quentin (S)			
	Région Pays de la Loire	VIELLE Sylvie (T)			
		MAHIER Aurélie (S)			
PERSONNALITES EXTERIEURES ACTIVITES ECONOMIQUE ET SOCIALES	Silentys SAS	BEAUCHEF Anne (T)			
	FSU	CHABAGNO Anne-Gaëlle (S)			
	SapienSys	BROCHARD Pierre	X		
	Lycée Malraux – Le Mans	Julien CRISTOFOLI (T)	X		
CNRS		MECHRI Charfeddine (T)	X		
		TRIBAK Nabila (T)	X		
		SINANIDES Muriel (T)			
	MALESYS Emmanuelle (S)				

Rectorat	DURAND Christelle			
	GALLAIS Vincent			
Présent avec voix consultative	BARAY Jérôme			
	D'ILLIERS Pierre-Louis	X		
Secrétaires de séance	DUMUR Violaine, SAGJ	X		
	FERNANDEZ Carla, SAGJ	X		

Sommaire

1.	Délibérations, informations et débat d'orientation générale.....	7
1.1	Thématiques transverses.....	7
1.1.1	Présentation des résultats de l'auto-évaluation de la ComUE Angers-Le Mans (information).....	7
1.1.2	Modification des statuts de la commission de la commande publique (vote).....	11
	Modification des statuts de la commission de la commande publique	12
1.1.3	Désignation des membres de la commission de la commande publique (vote).....	12
	Désignation des membres de la commission de la commande publique.....	13
1.1.4	Procédure applicable aux achats effectués par les services de l'université du Mans à compter du 1 er janvier 2025 (information)	13
1.1.5	Désignation du référent vélo (information)	13
1.1.6	Conventions, subventions, tarifs, cotisations et dons (vote)	15
	Cotisations	15
	Tarifs	15
1.1.7	Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du conseil à la présidente (information)	15
1.1.7.1	Cotisations	15
1.1.7.2	Subventions.....	15
1.1.7.3	Conventions	15
1.2	Recherche, valorisation et innovation	15
1.2.1	Avenant au bail du technocampus (vote).....	15
	Avenant au bail du technocampus	17
1.2.2	Dispositif de bourses d'excellence Institut d'Acoustique - Graduate School (vote).....	17
	Dispositif de bourses d'excellence Institut d'Acoustique - Graduate School	18
1.2.3	Dispositif de bourses d'accueil pour chercheur invité (BACI) Institut d'Acoustique - Graduate School (vote).....	18
	Dispositif de bourses d'accueil pour chercheur invité (BACI) Institut d'Acoustique - Graduate School	19
1.2.4	Nommage du nouveau bâtiment dédié à l'acoustique (vote).....	19
1.2.5	Dispositif de bourses d'études du master international en électroacoustique « International Master's Degree in ElectroAcoustics », IMDEA (vote)	19
	Dispositif de bourses d'études du master international en électroacoustique « International Master's Degree in ElectroAcoustics », IMDEA	20
1.2.6	Règlement du concours « Journée de l'École doctorale 3MG (Matière, Molécules, Matériaux & Géosciences) » (vote)	20
1.2.7	Attribution d'aides à la mobilité internationale des étudiants de l'ENSIM (vote).....	21
2.	Questions diverses	22

La présidente du conseil d'administration, Madame Delphine LETORT, ouvre la séance à 14h00.

En préambule, les représentants de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) des personnels, procèdent à la lecture d'une déclaration liminaire :

« Mesdames les administratrices, messieurs les administrateurs,

Pendant des mois, la FSU a alerté sur la situation alarmante de la trésorerie de LMU notamment sur la période de juin-juillet 2025. Chose rare, notre organisation syndicale a été rejointe par Mme la rectrice, le 26 février dernier, car le point bas de juin laissait, "augurer la nécessité d'une surveillance accrue afin d'éviter un défaut de paiement des salaires au cours de l'exercice."

Nous arrivons à ce moment charnière pour LMU et l'inquiétude légitime des personnels va croissant.

Les informations transmises par la présidence lors de la rencontre entre les organisations syndicales représentatives et la nouvelle présidence, le 14 mai dernier, doivent mobiliser l'ensemble de la communauté de LMU, agent•es comme étudiant•es, car notre université se retrouve face à des enjeux réellemments existentiels.

Si 3 universités sur 4 sont en difficulté financière en 2025, 2 sont au bord du précipice financier dont Le Mans Université. Cette situation n'est pas le fait de la malchance ou du hasard. C'est bien la mise en oeuvre de la politique de fuite en avant budgétaire sans s'assurer de recettes suffisantes qui met aujourd'hui notre Université dans la tourmente.

Mais, à cette situation locale, s'ajoute les mauvais coups à venir du gouvernement notamment via les COMP, que la FSU, dans cette instance avait qualifié de dispositif dangereux auquel il fallait s'opposer.

Or, le budget de l'État 2026 prévoit de nouvelles coupes budgétaires majeures à hauteur de 40 milliards d'euros et cela concerne notamment l'ESR. En effet, il est demandé à tous les ministères de proposer « des mesures d'économies ambitieuses, fondées sur une interrogation systématique de la pertinence des interventions de l'État. »

Or, pour le MESR, cette "ambition" va passer par la mise en oeuvre de COMP à 100% dès la rentrée 2026. Soit un pilotage des Universités décidé à 100% par le ministère.

Un financement "à la performance" sans moyens supplémentaires, alors que les besoins sont criants, que ce soit :

- *pour les conditions d'étude et de vie d'un grand nombre d'étudiant•es (sur notre territoire*

Notamment)

- *pour les salaires agent•es et d'abord les catégories C et B... Sans oublier les catégories A.*

Nous avons déjà évoqué ici les Cités éducatives qui fonctionnent sur les mêmes principes et qui sont des machines à asservir les personnels par étrangement financiers et bureaucratique.

À l'obligation de moyens dévolue à l'État via l'impôt au sein d'une République démocratique et sociale se substitue une obligation de performance aux agent•es comme aux usager•ères.

C'est la mise en concurrence de toustes contre toustes dans une vision managériale de l'État qui serai devenu, par le seul désir du chantré du ruissellement, "la Startup Nation"...

On voit outre-Atlantique où conduit une telle politique, ne serait-ce que pour les Universités...

Mais pas seulement !

Or, la perspective, assumée par le gouvernement, d'un enseignement supérieur inégalitaire à plusieurs vitesses est en passe de se concrétiser. Ce qui arrive et que nous dénonçons, est la mise en œuvre d'une vision court-termiste des missions de service public, via des élu•es obnubilé•es par une prétendue adéquation des formations aux besoins des seules entreprises ; limitant ainsi les universités à leur mission d'insertion professionnelle, au détriment des autres, dont notamment, le "développement de la recherche, support nécessaire des formations dispensées, à la diffusion des connaissances dans leur diversité et à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent"[1] tel que le stipule le code de l'Éducation.

La FSU rappelle que LMU doit avoir les moyens humains, comme financiers de répondre aux missions de services publics qui sont les siennes :

- qu'il s'agisse de l'enseignement supérieur et donc de l'accompagnement des étudiant•es et de la prise en charge dans toutes les dimensions relevant de l'attention aux personnes,*
- ou qu'il s'agisse de la recherche et des exigences liées à la diffusion de connaissances comme l'élévation du niveau scientifique de notre société."*

Face à cela, la FSU appelle à un profond changement de méthode, mettant le collectif, l'équité, la solidarité et la transparence au cœur des mesures et des décisions qui seront présentées lors des instances de LMU dont le CA, en y associant les personnels, toutes et tous, dans la défense de l'intérêt de notre communauté universitaire et sociale.

C'est également en ce sens, que la FSU appelle toutes et tous les membres de LMU à défendre et poursuivre sa coopération avec l'Université d'Angers au sein de notre COMUE et propose qu'un vœu (que nous présenterons après le point qui lui est dédié) soit voté lors de ce CA. Nous y reviendrons.

Pour terminer, la FSU souhaite solennellement rappeler son attachement à une paix juste et durable tant en Ukraine, qu'au Soudan ou en Palestine...

"Nous nous opposons fermement à l'extension des opérations militaires israéliennes à Gaza. Le niveau de souffrance humaine à Gaza est intolérable. L'annonce faite hier par Israël d'autoriser l'entrée d'une quantité minimale de nourriture dans la bande de Gaza est tout à fait insuffisante. Nous demandons au gouvernement israélien d'arrêter ses opérations militaires à Gaza et d'autoriser immédiatement l'entrée de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza. Cela doit inclure un engagement avec les Nations Unies pour assurer la reprise de l'acheminement de l'aide dans le respect du droit humanitaire. Nous demandons au Hamas de libérer immédiatement les derniers otages qu'il retient si cruellement depuis le 7 octobre 2023."

Ces propos, assurément "wokistes", "antisémites" et "islamo-gauchistes", ne sont, ni les miens ou ceux d'António Guterres, Secrétaire Général de l'ONU. Notez qu'ils sont parfaitement justes et mesurés face à l'horreur en cours. Ce sont ceux de M. Emmanuel Macron et des premiers ministres du Royaume-Uni et du Canada.

Comme quoi, tout arrive, mais trop tard... Puisque ce sont à l'heure où je vous parle, 14 000 nourrissons qui sont menacés de mourir de faim... Nous connaissons l'Extrême-droite et nous savons quelles horreurs elle commet : cela se passe en ce moment, sous nos yeux. »

Madame Delphine LETORT remercie Monsieur Julien CRISTOFOLI pour cette intervention qui permet d'évoquer en conseil d'administration l'actualité géopolitique.

Madame Delphine LETORT poursuit en évoquant la réunion du 14 mai 2025, au cours de laquelle elle a pu rassembler les organisations syndicales de l'université qui ont accepté son invitation. L'objectif était d'échanger sur des différents sujets intéressant l'établissement. Madame LETORT annonce son souhait de renouveler cette initiative.

Madame Delphine LETORT souhaite revenir sur des faits survenus peu de temps après sa prise de fonctions. Monsieur l'agent comptable, craignant ne pas disposer des fonds suffisants pour verser les salaires de l'ensemble du personnel de l'université pour le mois de juin 2025, avait adressé un courrier à la présidence. Il préconisait d'alerter le ministère de la situation et à ce titre, de solliciter une avance sur la subvention pour charge de service public (SCSP). L'attente du versement de ce différentiel a placé l'établissement dans une situation de grande tension.

Madame Delphine LETORT procède à la lecture d'un message reçu ensuite par l'agent comptable : « *Ce versement n'est que l'anticipation, certes bienvenue, de recettes qui étaient prévues au budget initial de 2025, il n'améliore donc pas notre situation budgétaire au 31 décembre.* »

Madame Delphine LETORT ajoute que la situation de l'université est grave et critique et que les économies demandées à l'ensemble des acteurs de l'établissement ont pour objectif premier de permettre de payer les salaires.

Elle rappelle que des décisions difficiles, comme le non renouvellement de certains postes, l'arrêt du recrutement devront être malgré tout être prises.

1. Délibérations, informations et débat d'orientation générale

1.1 Thématiques transverses

1.1.1 Présentation des résultats de l'auto-évaluation de la ComUE Angers-Le Mans (information)

Madame Delphine LETORT invite Monsieur Rachid EL GUERJOUA, ancien président de l'université du Mans et actuel président de la ComUE Angers - Le Mans à présenter ce point.

Monsieur EL GUERJOUA présente l'historique de la ComUE Angers – Le Mans, créée en 2021. Le périmètre d'action de cette ComUE s'étend sur trois départements : la Sarthe, la Mayenne et le Maine et Loire. Cette comUE est administrée par deux instances centrales : le conseil d'administration et le sénat académique. Ces entités regroupent, entre autres, les présidents des deux universités partenaires et des représentants des personnels issus des instances de chaque établissement.

Cette ComUE ne fonctionne pas avec des personnels propres, mais bénéficie de personnels mis à disposition par les deux établissements fondateurs.

La structure compte également deux membres extérieurs associés, à savoir l'hôpital d'Angers et le centre hospitalier du Mans.

L'auto-évaluation, faisant l'objet d'une présentation lors de cette séance, s'inscrit dans les statuts de la ComUE. Elle a pour objectif de guider les deux universités fondatrices et les membres associés vers une structuration ou vers l'arrêt de celle-ci.

L'élaboration de cette auto-évaluation s'est déroulée dans un souhait commun de transparence. Elle a été confiée à un groupe de travail composé de manière totalement égalitaire et paritaire d'élus de la ComUE.

Afin de permettre la prise de décision éclairée sur l'avenir de la ComUE, un bilan exhaustif des actions effectuées par la ComUE a été établi.

Monsieur Rachid EL GUERJOURA procède à la présentation des différents pôles qui organisent la ComUE et qui permettent un partage des compétences entre les membres fondateurs.

Tout d'abord, le pôle coordination de santé et territoire, très actif pendant les 4 années d'existence de la ComUE, a travaillé de manière très soutenue en lien avec les centres hospitaliers d'Angers et du Mans, mais aussi, de Laval, de Saumur et de Cholet. Les objectifs principaux de ce pôle étaient de contribuer à la lutte contre la désertification médicale et de favoriser les activités de recherche pour permettre de développer les domaines de la santé autour des activités physiques.

Ce pôle a pu obtenir des résultats très satisfaisants, compte tenu des besoins dans ce domaine et a suscité un grand intérêt de la part des acteurs sarthois, mayennais et angevins dans le domaine.

Monsieur Rachid EL GUERJOURA rappelle qu'il s'agit d'un véritable enjeu de santé pour le territoire qu'il conviendrait de poursuivre même si la ComUE devait s'éteindre.

Le pôle des transitions et de durabilité a obtenu un soutien financier dans le cadre d'une vingtaine de projets et a pu mener un travail avec les collectivités sarthoises, mayennaises et angevines.

Le pôle formation a pu élaborer des actions visant à mieux répartir les formations à forts effectifs dans les territoires des membres fondateurs.

D'autres projets, qui ont largement été mis en avant, concernent le pôle d'innovation, lancé en 2024 et qui ont obtenu pour 11 projets des financements à hauteur de 3 millions d'euros sur 3 ans.

Monsieur Rachid EL GUERJOURA souligne l'importance du rôle de chef de file de la ComUE pour les projets d'innovation, en particulier dans le cadre des démarches effectuées par l'État qui vise à mettre en synergie l'écosystème des pôles universitaires d'innovation (PUI), des sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT), des technopôles et des services des universités.

Monsieur Rachid EL GUERJOURA fait état des faiblesses de la ComUE qui ont pu être identifiées dans le cadre de l'auto-évaluation. En particulier, il relève l'absence de volonté politique des membres fondateurs d'intégrer d'autres établissements dans leurs actions. Cet aspect, largement, regrettable, a desservi la ComUE et les établissements membres en diminuant leur visibilité face à des projets, notamment, autour de la santé.

Monsieur Rachid EL GUERJOURA rappelle que l'auto-évaluation permet de définir un certain nombre d'actions à mener afin de transformer la structure, permettant ainsi une évolution dans la bonne direction.

Cette approche a permis de définir les recommandations suivantes :

1. Structuration et coordination : structurer la collaboration autour de thématiques bien identifiées et porteuses de sens pour le territoire : santé, innovation, transitions sociales et environnementales ;
2. Financements : démontrer l'impact positif des actions et valoriser les résultats des projets, solliciter le niveau de soutien le plus adapté au projet : État, Région, collectivités ;

3. Communication et visibilité : revoir la communication pour mieux informer les parties prenantes sur les actions et les projets en cours, organiser des rencontres régulières entre acteurs en coordination avec les universités.

Pour conclure, Monsieur Rachid EL GUERJOURA souligne le taux de satisfaction des personnes ayant collaboré dans des projets issus de la ComUE qui dépasse les 70%.

Monsieur Jean-Philippe MELCHIOR revient sur le manque de volonté politique des établissements membres de la ComUE de fédérer et d'intégrer d'autres établissements. Il interroge à ce titre Monsieur Pascal LEROUX, président sortant de l'université du Mans et élu au conseil d'administration, sur les réticences ayant empêché le portage d'un fédéralisme entre les deux établissements et une implication permettant de mener à bien tous les projets de la ComUE.

Monsieur Pascal LEROUX explique que les difficultés financières rencontrées par l'université du Mans ont rendu incertaines les démarches de fusion entre les deux membres fondateurs ou la mise en place de partenariats avec d'autres structures basés sur des formations et des projets communs.

Monsieur Rémy BUTTARD souhaite rappeler que l'union nationale des étudiants de France (UNEF) est opposée à la mutualisation de formations entre les établissements, qui justifierait, selon lui, la suppression de filières et de places pour les étudiants.

Monsieur Emmanuel BRASSEUR rappelle que la ComUE, telle qu'elle a été construite, a pu permettre à l'université du Mans de travailler avec l'université d'Angers de façon égale, et souligne que le rapport d'auto-évaluation ne relève que des points positifs de cette collaboration. Il poursuit en soulignant qu'il est aujourd'hui question d'une dissolution, quasi effective, sans que nous ayons pu échanger au préalable avec l'université d'Angers de la suite, et sans avoir désigné pour les projets en cours de chef de file, avec la crainte de voir l'université du Mans écartée de toute prise de décision sur l'avenir des projets communs.

Monsieur Pascal LEROUX souhaite indiquer qu'il n'est pas nécessaire de désigner un chef de file pour mettre en place une convention de coordination territoriale et que les projets peuvent se poursuivre sur la base d'un partenariat bilatéral, sans structure précise. Concernant la suite après la dissolution à venir de la ComUE, Monsieur Pascal LEROUX indique qu'il avait été convenu d'attendre le bilan d'auto-évaluation pour pouvoir étudier les suites possibles. Monsieur Pascal LEROUX ajoute également qu'en termes de réflexion territoriale, les collectivités angevines et mancelles n'ont pas la même vision de la place à accorder à l'enseignement supérieur sur le territoire.

Madame Delphine LETORT indique à Monsieur Pascal LEROUX qu'elle s'est récemment entretenue avec Madame Françoise GROLLEAU, présidente de l'université d'Angers, qui lui a indiqué avoir pris attache avec le Ministère en septembre 2024 au sujet de l'avenir de la ComUE. A cette occasion, ont été évoqués la dissolution proche de la ComUE, le début du travail sur une convention de coordination territoriale et le rôle de chef de file de l'université d'Angers pour le PUI Predict et ce sans une validation des instances de la ComUE.

Monsieur Julien CRISTOFOLI ajoute que la FSU avait déjà dénoncé dans le cadre de cette ComUE l'agressivité de l'université d'Angers lors de la précédente mandature. Monsieur Julien CRISTOFOLI dénonce également la situation de concurrence dans laquelle se retrouve l'université du Mans du fait des choix unilatéraux de l'université d'Angers.

Madame Delphine LETORT souhaite faire part de sa stupeur lorsqu'elle a appris que l'université d'Angers s'apprêtait à donner l'agrément à l'UCO pour leur permettre l'ouverture d'une filière psychologie à Laval, alors que cette même demande avait été refusée à l'université du Mans.

Monsieur Rachid EL GUERJOURA revient sur un message électronique reçu de Madame Françoise GROLLEAU datant du 22 septembre 2024 et dans lequel elle informait Monsieur Pascal LEROUX et Monsieur Rachid EL GUERJOURA de l'envoi par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), d'un calendrier de rétroplanning pour la dissolution de la ComUE, sans qu'une discussion ou une consultation préalable des membres fondateurs ne soit nécessaire.

Monsieur Rachid EL GUERJOURA ajoute également que les démarches unilatérales et préméditées, laissent entendre la volonté de Madame Françoise GROLLEAU de créer un écosystème local dans lequel l'université du Mans serait exclue ; expliquant ainsi l'arrêt du processus d'adhésion à la ComUE Angers-Le Mans de l'ESEO d'Angers, qui après concertation avec les partenaires locaux, a décidé de se retirer au bénéfice de la création d'une convention de coordination angevine.

Monsieur Rachid EL GUERJOURA regrette que les deux membres fondateurs n'aient pu, dès le départ, être explicites sur leur souhait de développer d'abord l'écosystème local de chaque université.

Monsieur Emmanuel BRASSEUR, compte tenu de ce qui vient d'être dit, s'interroge sur l'avenir à moyen terme de la ComUE, alors que l'université du Mans est au courant depuis septembre 2024 et que le Ministère a déjà donné son accord pour une dissolution.

Madame Delphine LETORT rappelle que l'actuelle présidence a pris connaissance de ces informations une semaine avant la séance de ce jour.

Madame la présidente indique également qu'en vue de la parution du décret de dissolution qui a été prévue pour fin août 2025, un groupe de travail sera créé afin de réfléchir sur « l'après ComUE ». C'est dans ce cadre que Madame Delphine LETORT propose de procéder à la lecture d'une motion préparée par la FSU, s'intitulant « *Motion pour un moratoire sur la dissolution de la ComUE expérimentale Angers - Le Mans* ».

« *Considérant :*

Que l'expérimentation de la ComUE Angers – Le Mans, lancée en 2021, a permis de structurer une dynamique collective inédite à l'échelle du territoire Angers – Le Mans – Laval, autour de projets interdisciplinaires en recherche, en innovation, en santé et en formation ;

Que cette dynamique s'est inscrite dans une logique de coopération équilibrée entre établissements autonomes, en rupture avec les logiques de mise en concurrence des sites et des universités ;

Que le rapport d'auto-évaluation récemment présenté met en évidence des résultats significatifs malgré des ressources limitées (plus de 60 projets soutenus, création de chaires de recherche, postes hospitalo-universitaires de lutte contre la désertification médicale, réseau interdisciplinaire, comité d'éthique de la recherche, structuration du Pôle Universitaire d'Innovation PREDICT, etc.) ;

Que cette même évaluation souligne également les limites structurelles du dispositif, mais appelle à une concertation sincère et à une clarification politique plutôt qu'à une dissolution précipitée ;

Que la dissolution de la ComUE a été amorcée unilatéralement, sans débat démocratique préalable au sein des conseils des établissements membres ni mobilisation des partenaires publics associés ;

Que la perte de la personnalité morale constituerait un obstacle majeur à la coordination de site et au portage de projets structurants notamment le PUI PREDICT ;

Le conseil d'administration de Le Mans Université :

Demande la suspension immédiate du processus de dissolution de la ComUE Angers – Le Mans tant qu'aucune alternative structurée, concertée et assumée collectivement n'a été débattue et validée par les instances des deux universités fondatrices ;

Appelle à la mise en place rapide d'un groupe de travail inter établissements associant les communautés universitaires, les personnels, les usagers, les collectivités et les partenaires socio-économiques, en vue d'examiner, sur la base du rapport d'auto-évaluation, les scénarios d'évolution les plus à même de préserver une structuration de site équilibrée, solidaire et efficace ;

Réaffirme son attachement à une structuration coopérative et non compétitive de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le site Angers - Le Mans - Laval, au service du territoire et des missions de service public. »

Madame Delphine LETORT propose aux administrateurs de se prononcer sur la motion qui vient d'être présentée et de la porter à la connaissance de Madame Françoise GROLLEAU.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote de la motion.

VOTE :		
Motion pour un moratoire sur la dissolution de la ComUE expérimentale Angers - Le Mans		
33 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 3	POUR = 30	CONTRE = 0
Approuvée à l'unanimité		

1.1.2 Modification des statuts de la commission de la commande publique (vote)

Madame Delphine LETORT invite Madame Violaine DUMUR, responsable du service des affaires générales et juridiques, à présenter ce point en l'absence de Madame Morgane FOURMOND, responsable du service des achats et de la commande publique de l'université du Mans.

Elle rappelle brièvement le fonctionnement de la commission qui est chargée, principalement, de donner son avis sur l'attribution des marchés publics de l'établissement et sa composition.

La dernière modification de ces statuts qui a été présentée en conseil d'administration date de 2016.

La version des statuts présentée ce jour pour approbation comporte une seule proposition de modification. A la demande de la direction de la recherche, de l'innovation, sciences et société, le directeur de ce service, ou un représentant, figureront désormais parmi les membres avec voix consultative, lorsque la commission se réunira pour être consultée pour des achats destinés à la conduite des activités de recherche et/ou autres gros équipements scientifiques.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :		
Modification des statuts de la commission de la commande publique		
32 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 32	CONTRE = 0
Approuvée à l'unanimité		

1.1.3 Désignation des membres de la commission de la commande publique (vote)

Madame Violaine DUMUR poursuit la présentation.

Cette désignation intervient suite au récent renouvellement des membres des conseils centraux de l'université du Mans. Certains membres de cette commission doivent être désignés par et parmi les élus du conseil d'administration.

Le mandat des membres court à compter de leur désignation pour la durée de leur mandat d'administrateurs.

En ce 22 mai 2025, les membres de la commission de la recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire, ont procédé à la désignation de membres devant siéger à la commission de la commande publique.

Les membres nouvellement désignés sont les suivants :

- Commission de la recherche : Geoffroy MARTIN (Titulaire) et Nathan HERRAUX (Suppléant) ;
- Commission de la formation et de la vie universitaire : Gwendal DANGÉARD.

Il est rappelé que les statuts de cette commission ne proposent pas la possibilité de siéger en qualité de suppléant. Cependant, le souhait de la commission de la recherche a été de conserver ce binôme volontaire titulaire-suppléant. Il permet à la commission de disposer d'un vivier pour palier des absences et continuer de fonctionner.

Madame Violaine DUMUR invite les 4 administrateurs souhaitant faire partie de cette commission à se manifester.

Les administrateurs volontaires sont les suivants :

- Vincent BLIN.
- James ROBICHON ;
- Chloé ROUSSEAU ;
- Alan CHAMPRENAULT-LAROSE.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :		
Désignation des membres de la commission de la commande publique		
32 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 32	CONTRE = 0
Approuvée à l'unanimité		

1.1.4 Procédure applicable aux achats effectués par les services de l'université du Mans à compter du 1^{er} janvier 2025 (information)

Madame Violaine DUMUR présente ce point.

Le document projeté comporte le détail des procédures qui sont à suivre et qui dépendent du type d'achat envisagé et du montant.

Les modifications qui ont été apportées relèvent de la mise à jour réglementaire des seuils de déclenchement d'une procédure MAPA (marché à procédure adaptée) qui concerne les marchés des travaux, avec une publicité payante dès lors que le montant atteint 100k€ au lieu des 80k€ hors-taxes fixés auparavant.

Madame Véronique MONTEBAULT souhaiterait que le seuil nécessitant une gestion des achats par le service achats de l'établissement et fixé à 800 €HT soit revu à la hausse pour faciliter en interne l'achat de matériels.

Monsieur Emmanuel BRASSEUR se dit favorable à une augmentation de ce seuil si cela peut éviter une certaine lourdeur administrative.

Monsieur Pierre-Louis d'ILLIERS rappelle l'importance de maintenir un tel seuil. Ce cadre permet aux services de pouvoir effectuer un suivi efficace des biens de l'établissement via un inventaire.

Madame Véronique MONTEBAULT rappelle que ce processus bloque souvent l'achat de petit matériel qui est pourtant indispensable à la tenue des travaux pratiques.

Madame Delphine LETORT indique que ces discussions pourront se poursuivre dans le cadre de la présentation du budget rectificatif, qui aura lieu dans deux semaines en conseil d'administration.

1.1.5 Désignation du référent vélo (information)

Madame Delphine LETORT invite Madame Amélie NOTAIS, vice-présidente déléguée à la transition sociétale et environnementale, à présenter ce point.

A ce titre, Madame Amélie NOTAIS procède à la lecture de la lettre de mission.

La personne référente veillera auprès des personnels et usagers à :

- Promouvoir la mobilité active dont le vélo (y compris dans les déplacements professionnels et liés à l'activité de l'université) ;
- Élaborer une stratégie et un plan d'action pour développer l'usage du vélo (calendrier et pilotage) ;
- Animer la communauté utilisant le vélo ou s'y intéressant ;

- Accompagner le changement de pratique et promouvoir l'intermodalité ;
- Conseiller le service achat sur les prestations liées au vélo (formation à la conduite, entretien de vélos, animations, livraisons, etc.) ;
- Se rapprocher, en tant que personne référente, des institutions utiles à cette mission et à son extension (Ville du Mans, Ville de Laval, Fédération française des usagers de la bicyclette, Cyclamaine...) et contribuer de ce fait au partage des pratiques et des connaissances des partenaires;
- Impulser une dynamique de prévention en lien avec la F3SCT de l'établissement.

Madame Amélie NOTAIS explique que dans le cadre de la labellisation Employeur Pro-Vélo, distinction qui met en avant les employeurs privés, publics et associatifs engagés dans la promotion de la mobilité à vélo, l'Université du Mans doit nommer une personne Référente « Vélo ».

Madame Amélie NOTAIS présente la candidature de Monsieur Aurélien RUELLET, maître de conférences en histoire moderne. Référent depuis plusieurs années, il accepte de continuer cette mission et de se mobiliser autour des mobilités douces au campus du Mans.

La personne référente veillera auprès des personnels et usagers à :

- Promouvoir la mobilité active dont le vélo (y compris dans les déplacements professionnels et liés à l'activité de l'université) ;
- Élaborer une stratégie et un plan d'action pour développer l'usage du vélo (calendrier et pilotage) ;
- Animer la communauté utilisant le vélo ou s'y intéressant ;
- Accompagner le changement de pratique et promouvoir l'intermodalité ;
- Conseiller le service achat sur les prestations liées au vélo (formation à la conduite, entretien de vélos, animations, livraisons, etc.) ;
- Se rapprocher, en tant que personne référente, des institutions utiles à cette mission et à son extension (Ville du Mans, Ville de Laval, Fédération française des usagers de la bicyclette, Cyclamaine...) et contribuer de ce fait au partage des pratiques et des connaissances des partenaires;
- Impulser une dynamique de prévention en lien avec la F3SCT de l'établissement.

Le référent devra proposer une feuille de route pour atteindre les objectifs fixés. La personne référente pourra s'appuyer sur les services et directions de l'université du Mans, y compris sur la direction de la Communication pour ses actions de promotion et de communication. Elle pourra bénéficier de formations complémentaires sur demande motivée et justifiée.

Il devra rendre compte de manière régulière et au moins une fois par an de sa mission auprès de la présidente de l'université.

Monsieur Julien CRISTOFOLI se réjouit de la nomination d'Aurélien RUELLET, qui milite sur ces questions via l'association Cyclamaine. Il aurait souhaité que nous puissions faire référence au sein de la lettre de mission aux associations d'usagers et usagères de la bicyclette. Il indique que cela permettrait à la communauté universitaire de pouvoir bénéficier de l'expertise de ces associations, reconnues comme partenaires importants du territoire mançais.

Monsieur Emmanuel BRASSEUR s'interroge sur la possibilité d'inclure l'aspect prévention en termes de sécurité dans cette mission, de plus en plus d'agents utilisant le vélo.

Madame Delphine LETORT indique qu'il s'agit d'une piste qui pourra être explorée dans le cadre de cette mission.

1.1.6 Conventions, subventions, tarifs, cotisations et dons (vote)

Madame Aline DURAND alerte la gouvernance sur ce qu'elle suspecte être un doublon de cotisations au groupement d'intérêt touristique.

Le service juridique indique qu'il s'agit de deux cotisations distinctes. L'une concerne le « GIS études du genre », et l'autre vise le « GIS études touristiques ».

Sans autres questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :		
Cotisations		
28 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 28	CONTRE = 0
Approuvées à l'unanimité		

VOTE :		
Tarifs		
28 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 28	CONTRE = 0
Approuvés à l'unanimité		

1.1.7 Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du conseil à la présidente (information)

1.1.7.1 Cotisations

Aucune remarque des administrateurs

1.1.7.2 Subventions

Aucune remarque des administrateurs

1.1.7.3 Conventions

Aucune remarque des administrateurs

1.2 Recherche, valorisation et innovation

1.2.1 Avenant au bail du technocampus (vote)

Madame Delphine LETORT invite Monsieur Pascal PICART, vice-président de la commission de la recherche, à présenter ce point.

Monsieur Pascal PICART évoque les modifications qui ont été effectuées au titre de cet avenant au bail du technocampus.

La première fait suite à la demande de notre établissement d'octobre 2024 de faire réduire le périmètre des locaux loués en retirant du bail les surfaces tertiaires privatives (178,70 m²) et les surfaces communes associées.

Il a été arrêté que l'université du Mans libérerait, au 1er juillet 2025, les surfaces louées dans l'immeuble tertiaire ainsi que la halle « surfaces et matières » (280 m²) et y retirerait le mobilier et les fournitures leur appartenant.

Suite à l'indexation des loyers intervenue le 2 octobre 2024 au 1er anniversaire de la date de mise à disposition des bureaux privatifs, le prix des surfaces des halles louées est le suivant : 104,45 €/m² SU HC-HT.

Les surfaces louées par l'établissement à Acoustinov sont les suivantes :

- Halle vibroacoustique : 332 m² SU ;
- Halle contrôle et qualité : 349 m² SU ;

L'université du Mans bénéficie également des voies de circulations, aires de stationnement, aménagements paysagers, clôtures, portails, éclairage extérieur.

Les modifications apportées à l'avenant prennent effet au 1^{er} juillet 2025, les autres dispositions du bail du technocampus demeurent inchangées.

Monsieur Pascal PICART annonce avoir appris au début de sa prise de fonctions que l'université avait été mise en demeure à l'automne 2024, par la société Acoustinov' de régler certains loyers et certaines charges y afférentes.

Une relance a également été adressée à l'établissement en janvier sans qu'il ne soit donné suite. En effet, l'établissement a alerté le loueur de problèmes liés à la labellisation de la surface « contrôle qualité », pour laquelle, une dégradation du bâtiment liée à l'installation du banc aéro-acoustique avait été constatée.

Monsieur Pascal PICART revient sur le modèle économique du technocampus qui entraîne un déficit chronique. Il est en partie lié à des charges exponentielles. Leur montant prive l'université du Mans complètement d'une partie du préciput qui va normalement être versé par l'ANR sur le projet « END+ », qui va démarrer en juin 2025. Monsieur PICART ajoute que ce modèle ne peut pas être tenable pour l'établissement.

Monsieur Pascal PICART rappelle que l'université doit pouvoir renégocier au plus vite le loyer. Il souhaite également ajouter que la société Almacoustic a pu bénéficier d'un bail à tarif préférentiel pour occuper la halle du banc aéro-acoustique.

Monsieur Julien CRISTOFOLI s'interroge sur la possibilité d'interroger les juristes de l'université, afin de pouvoir renégocier ce contrat dont le montage semble intenable, et rappelle que Madame Hélène JUILLET-REGIS, administratrice durant la précédente mandature, dénonçait la possible illégalité du contrat.

Madame Delphine LETORT complète les propos de Monsieur Pascal PICART avec une remarque concernant le pôle excellence santé, qui devrait rassembler toutes les écoles d'infirmiers, et notamment, les étudiants pluripass de l'université du Mans, pour lequel un loyer de 130k€ serait demandé à l'établissement. Elle s'interroge sur le modèle imposé par la Région qui construit des bâtiments mais qui demande ensuite des loyers élevés aux universités.

VOTE :		
Avenant au bail du technocampus		
33 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 1	POUR = 32	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

1.2.2 Dispositif de bourses d'excellence Institut d'Acoustique - Graduate School (vote)

Madame Delphine LETORT invite Monsieur Olivier DAZEL, directeur du laboratoire LAUM et directeur par intérim de l'Institut d'acoustique, et Monsieur Olivier ROLLAND directeur opérationnel de l'Institut d'acoustique.

Ce dispositif de bourses vise à renforcer l'attractivité des formations de niveau master de l'Institut en soutenant le recrutement d'étudiants faisant preuve d'une certaine excellence académique. Il consiste à offrir aux étudiants dont la candidature aura été retenue, le soutien financier nécessaire à la poursuite de leurs études au sein des formations de l'Institut d'Acoustique.

Ce dispositif récurrent est présenté au conseil d'administration au titre de l'année universitaire 2025-2026.

Les fonds attribués à ce dispositif se monte à 80 000 € repartis entre trois centres financiers suivants :

- UB913EU (PIA EUR Institut d'Acoustique – Graduate School)
- UB901REIAMRE, UB909REIAMRE (LAUM)
- UB901PEACO (DAUM)

L'aide peut être attribuée aux étudiants inscrits en acoustique à l'université du Mans, soit en master ou en 4^{ème} et 5^{ème} année de formation ingénieur à l'ENSIM.

Les critères de sélection portent sur :

- L'excellence académique du candidat (notes obtenues au diplôme de Bachelor/Licence et/ou au test scientifique d'entrée) ;
- La pertinence du projet d'études du candidat l'ouverture à l'international et à la recherche ;

Les étudiants qui bénéficient déjà d'une autre bourse d'études sont exclus de ce dispositif.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :		
Dispositif de bourses d'excellence Institut d'Acoustique - Graduate School		
31 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 31	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

1.2.3 Dispositif de bourses d'accueil pour chercheur invité (BACI) Institut d'Acoustique - Graduate School (vote)

Monsieur Olivier DAZEL et Monsieur Olivier ROLLAND présentent ce point.

Ce dispositif remplace le dispositif de bourses d'accueil octroyées à des chercheurs invités dans le cadre du Hub acoustique, programme Le Mans Acoustique et vise à offrir un soutien financier aux chercheurs invités à l'Institut d'Acoustique – Graduate School.

Choisis pour leurs thématiques de recherche, en lien avec celles propres au laboratoire d'acoustique de l'université du Mans, les chercheurs sont invités par l'IAGS pour des séjours répétés allant de 3 semaines à 3 mois.

Le dispositif est prévu pour une durée d'une année civile et bénéficie d'un budget prévisionnel de 70 000€, réparti entre trois centres financiers :

- UB913EU (PIA EUR Institut d'Acoustique – Graduate School)
- UB901REIAMRE, UB909REIAMRE (LAUM)
- UB901PEACO (DAUM)

Tout membre de l'IAGS peut proposer d'accueillir un chercheur en adressant cette demande au comité de direction de l'IAGS. Cette demande doit contenir le curriculum vitae du chercheur, la durée de la mobilité envisagée ainsi qu'une description d'une page du projet de recherche envisagé.

Le comité de direction se prononce sur les demandes. S'il la valide, il fixera la durée de la mobilité ainsi que le statut du chercheur (Taux 1 ou Taux 2).

Monsieur Olivier DAZEL présente les modalités de calcul de cette aide, qui interrogent les administrateurs qui souhaitent connaître les critères d'analyse déterminés par le comité de direction de l'IAGS pour octroyer le statut expert ou confirmé.

Monsieur Olivier DAZEL rappelle que les critères de sélection ne diffèrent pas des dispositifs précédents mais propose de réétudier en interne cette question.

Monsieur Olivier ROLLAND, directeur opérationnel de l'institut IA-GS, indique qu'une enveloppe complémentaire est sollicitée afin de répondre aux possibles demandes de bourses BACI supplémentaires pouvant intervenir avant la fin de l'année. Il poursuit en rappelant que cette demande n'impacte pas les finances, 100k€ ayant initialement été budgétés, seulement 30k€ ont été dotés à ce montant.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :		
Dispositif de bourses d'accueil pour chercheur invité (BACI) Institut d'Acoustique - Graduate School		
32 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 32	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

1.2.4 Nommage du nouveau bâtiment dédié à l'acoustique (vote)

Afin de pouvoir émettre un avis sur le nom qui sera choisi pour le bâtiment, la Région souhaite associer les cofinanceurs, à savoir, Le Mans Métropole, le conseil départemental de la Sarthe et l'Etat. En raison du délai très restreint laissé aux collectivités pour s'emparer du sujet, la Région a demandé à l'université un délai complémentaire et ce point est donc reporté à une prochaine séance du conseil d'administration.

1.2.5 Dispositif de bourses d'études du master international en électroacoustique « International Master's Degree in ElectroAcoustics », IMDEA (vote)

Monsieur Manuel MELON, professeur au laboratoire d'acoustique de l'université du Mans et co-superviseur du Master International en électroacoustique, présente ce point.

Ce dispositif visant à renforcer l'attractivité du Master IMDEA en favorisant le recrutement d'étudiants internationaux, dotés de bons niveaux scientifiques, et motivés par l'électroacoustique est proposé par la Fondation EMV – Institut de France.

Il vise à offrir aux étudiants dont les candidatures auront été retenues, le soutien financier nécessaire à la poursuite de leurs études au sein du Master IMDEA de l'université du Mans.

Dans ce cadre, deux dispositifs sont proposés aux étudiants :

- Bourse d'études IMDEA à l'attention des candidats (sans distinction de genre) de moins de 30 ans ;
- Bourse d'études EMV-Orosound à l'attention des candidates féminines de moins de 30 ans.

Le dispositif est prévu pour une durée de 5 ans dans le cadre de la convention 2022-2027 et repose pour cette année universitaire 2025-2026 sur un budget de 28 000 € pour les bourses d'études IMDEA, et 14 000 € pour les bourses d'études EMV-Orosound.

Les montants sont répartis entre les centres financiers suivants :

- Centre de coût : 901
- PEACOMA
- EOTP : R22FONDATEMV

La sélection repose sur l'excellence académique, la motivation et l'étude des ressources financières des candidats.

Monsieur Rémi BUTTARD souhaite faire part de son opposition aux dispositifs de bourses axés sur l'excellence académique, considérant qu'ils pénalisent l'ensemble des étudiants en raison des inégalités d'accès.

Monsieur Manuel MELON, en accord avec l'administrateur, souligne que les critères d'attribution sont fixés par la Fondation EMV – Institut de France. Il ajoute qu'il serait regrettable, dans ce contexte, de refuser cette aide à certains étudiants.

Monsieur Julien CRISTOFOLI évoque la possibilité de communiquer et valoriser ce type de dispositif auprès des lycéennes qui se dirigent vers ce type de cursus.

VOTE :		
Dispositif de bourses d'études du master international en électroacoustique « International Master's Degree in ElectroAcoustics », IMDEA		
33 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 33	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

1.2.6 Règlement du concours « Journée de l'École doctorale 3MG (Matière, Molécules, Matériaux & Géosciences) » (vote)

Madame Delphine LETORT présente ce point.

Organisée une fois dans l'année, la journée de l'École Doctorale régionale Matière, Molécules, Matériaux et Géosciences (JED 3MG) rassemble doctorants et chercheurs en chimie, chimie physique et géosciences issus des différents sites des Pays de la Loire (Le Mans, Angers et Nantes).

Le concours se déroulera sur la journée du lundi 2 juin 2025.

Ce concours est une initiative de l'École doctorale 3MG dont la direction est représentée par Monsieur Laurent Fontaine, Enseignant-Chercheur à l'Institut des Molécules et des Matériaux du Mans (IMMM).

Pour être autorisé à soutenir un doctorat à l'École doctorale 3MG, il est demandé d'avoir participé à deux JED avec au moins une contribution (communication ou poster).

Les critères de sélection sont les suivants :

- Langue (anglais obligatoire);
- Effort de vulgarisation;
- Réponses aux questions;
- Qualité de l'oral;
- Qualité du support (diapositives claires, en anglais, et pas trop chargées);
- Respect du temps accordé.

Les prix décernés, sous forme de cartes cadeaux, sont les suivants :

- Communications orales : 6 prix à 200 € l'unité, financés par l'ED 3MG (dont la direction est située à Le Mans Université) ;
- Posters : 4 prix à 200 € l'unité, financés par l'ED 3MG.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :		
Règlement du concours « Journée de l'École doctorale 3MG (Matière, Molécules, Matériaux & Géosciences) »		
27 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 27	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

1.2.7 Attribution d'aides à la mobilité internationale des étudiants de l'ENSIM (vote)

Madame Delphine LETORT présente ce point.

Ce dispositif vise à encourager les étudiants à réaliser une expérience à l'étranger, en intégrant une université étrangère pour un semestre d'études ou en effectuant un stage de fin d'études.

Madame Delphine LETORT rappelle que les élèves-ingénieurs en formation sous statut étudiant ont l'obligation d'effectuer, au cours de leur 3^{ème} ou 5^{ème} année de formation à l'ENSIM, une expérience à l'étranger d'au moins douze semaines. Cette expérience peut prendre des formes multiples : stages en qualité d'ouvrier, de technicien, d'ingénieur, dans un laboratoire, une entreprise ou une association, ou semestre d'études dans un établissement universitaire à l'étranger.

Cette expérience à l'étranger doit être calée entre la fin de la quatrième et la rentrée de la cinquième année. Il est vivement recommandé aux étudiants de réaliser cette expérience sur les thématiques couvertes à l'ENSIM.

Les montants des aides actés en conseil d'administration de l'ENSIM sont les suivants :

- 200 € pour les mobilités de 2 mois
- 400 € pour les mobilités de 6 mois.

Pour l'année en cours, 19 étudiants ont fait une demande pour 1 semestre, 11 étudiants ont fait une demande pour 1 stage à l'étranger et 3 étudiants pour 1 job à l'étranger.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :		
Attribution d'aides à la mobilité internationale des étudiants de l'ENSIM		
27 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 27	CONTRE = 0
Approuvée à l'unanimité		

2. Questions diverses

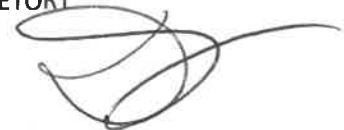
Aucune question diverse n'a été adressée au service juridique de l'université.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 5 juin 2025.

La présidente de l'université,

Delphine LETORT



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 juin 2025

Sous la présidence de **Madame Delphine LETORT**

Présidente du conseil d'administration de l'université du Mans

Le conseil est constitué de 36 membres en exercice. Pour qu'il siège et délibère valablement, la moitié des membres en exercice doit être atteinte, soit 18 membres présents ou représentés. En matière de préparation, de vote, d'exécution, ou de modification du budget, le conseil délibère valablement si la moitié des membres en exercice est présente (article R719-68 du Code de l'éducation).

En ce jeudi 12 juin 2025, 29 membres sont présents ou représentés.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement se tenir.

ÉTAT DES PRÉSENCES

Membres en exercice		Membres présents	Membres absents représentés par	Membres arrivés en cours de séance
Collège A		DURAND Aline		BLIN Vincent
		HEITZMANN-PATIN Mathilde		BOUTEILLE-BRILLANT Magali
		LEROUX Pascal	X	
		LETORT Delphine	X	
		MELCHIOR Jean-Philippe	X	
		MONTEBAULT Véronique	X	
		PELAT Adrien	X	
		ZANNA Omar		MELCHIOR Jean-Philippe
Collège B		BIDET Eric	X	
		DENIS Françoise	X	
		CORRIOL Vincent	X	
		DUVERGER Claire		CORRIOL Vincent
		FAURE-FERLET Axelle		ROBICHON James
		ROBICHON James	X	
		SOCCARD Sophie	X	
		VICENTE Thibault	X	
PERSONNEL BIATSS		BLIN Fabienne	X	
		BLIN Vincent	X	
		BOISSE Nicolas		ROUSSEAU Chloé
		BRASSEUR Emmanuel	X	
		CHOPLAJN Sébastien	X	
		ROUSSEAU Chloé	X	
USAGERS		BUTTARD Rémi (T)		
		NKANDA TCHAKOUTE Brunelle (S)		
		MEZITI Danyel-Mehdi (T)	X	
		DE GAULLE Octave (S)		
		POTIER Eleonore (T)		MEZITI Danyel-Mehdi
		ROLLAND Katell (S)		
		CHAMPRENAULT-LAROSE Alan (T)		
		RABIAN Ethan (S)		
		BARON Amélie (T)		
		MUNTEANU Nicoleta (S)		
		BOUSSEAU Montaine (T)	X	
	Siège vacant (S)			
PERSONNALITES EXTERIEURES COLLECTIVITES TERRITORIALES (DESIGNEES)	Le Mans Métropole	LACOSTE Christian (T)	X	
		PORTIER Quentin (S)		
	Conseil Dptal de la Mayenne	VIELLE Sylvie (T)		
		MAHIER Aurélie (S)		
Région Pays de la Loire		BEAUCHEF Anne (T)		
		CHABAGNO Anne-Gaëlle (S)		
PERSONNALITES EXTERIEURES ACTIVITES ECONOMIQUE ET SOCIALES	Silentys SAS	BROCHARD Pierre		PELAT Adrien
	FSU	Julien CRISTOFOLI (T)	X	
	SapienSys	MECHRI Charfeddine (T)	X	
	Lycée Malraux – Le Mans	TRIBAK Nabila (T)		
CNRS		SINANIDES Muriel (T)		
		MALESYS Emmanuelle (S)		
Rectorat		Vincent GALLAIS		
		ROUX Charles		
Présent avec voix consultative		Jérôme BARAY		
Secrétaires de séance		DUMUR Violaine, SAGJ	X	
		DENOÛL Carla, SAGJ	X	

Sommaire

1.	Délibérations, informations et débat d'orientation générale	8
1.1	Thématiques transverses.....	8
1.1.1	Point d'information sur l'élaboration des conditions de retour à l'équilibre et du budget rectificatif n° 1 pour l'année 2025 (information)	8
1.2	Ressources humaines	12
1.2.1	Calendrier des périodes d'enseignement, de vacances universitaires et de fermetures administratives pour l'année universitaire 2025-2026 (vote).....	12
	Calendrier des périodes d'enseignement et de congés annuels.....	13
1.3	Formation et vie universitaire	13
1.3.1	Dispositif d'aides à la mobilité internationale des étudiants de l'IUT de Laval pour l'année universitaire 2024/2025 (vote).....	13
	Dispositif d'aides à la mobilité internationale des étudiants de l'IUT de Laval pour l'année universitaire 2024/2025	14
	Liste d'étudiants bénéficiaires.....	14
1.3.2	Réduction des heures de l'unité d'enseignement transversale : « Écrire pour communiquer » en première année de licence pour l'année universitaire 2025-2026 (vote).....	14
	Réduction des heures de l'unité d'enseignement transversale : « Écrire pour communiquer » en première année de licence pour l'année universitaire 2025-2026	17
1.3.3	Réduction des heures de l'unité d'enseignement transversale : « Culture et compétences numériques » en deuxième année de licence pour l'année universitaire 2025-2026 (vote)	18
	Réduction des heures de l'unité d'enseignement transversale : « Culture et compétences numériques » en deuxième année de licence pour l'année universitaire 2025-2026	19
1.4	Thématiques transverses.....	19
1.4.1	Plan d'action pluriannuel (2025-2027) en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (vote)	19
	Plan d'action pluriannuel (2025-2027) en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	23
1.4.2	Nouvelle composition du comité électoral consultatif de l'établissement (information)	23
1.4.3	Conventions, subventions, tarifs et cotisations (vote)	24
	Cotisations	24
	Tarifs	25
1.4.4	Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au conseil à la présidente (information)	25
1.4.4.1	Conventions	25
1.4.4.2	Cotisations	25
1.4.4.3	Subventions	25
1.4.5	Consultation sur le principe de la dissolution de la ComUE Angers-Le Mans et sur la répartition des biens, droits et obligations (vote).....	25
2.	Questions diverses.....	29

La présidente du conseil d'administration, Madame Delphine LETORT, ouvre la séance à 14h00.

En préambule les représentants de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) des personnels, procèdent à la lecture d'une déclaration liminaire :

« Madame la Présidente,

*Mesdames et messieurs les membres du Conseil d'Administration,
Nous nous réunissons aujourd'hui dans un contexte particulièrement tendu pour notre université sur le plan financier comme social, mais aussi dans un environnement national et international où les valeurs fondamentales de l'enseignement supérieur et de la recherche sont mises à l'épreuve.*

A ce titre, les membres de la FSU souhaitent exprimer leur vive émotion et leur profonde tristesse suite au décès de notre collègue AED, mardi matin, poignardée par un adolescent, un élève de 14 ans d'un collègue.

Cet acte terrible et irréparable s'inscrit dans une série de faits tragiques au cours desquels des personnes, adultes ou adolescentes, ont perdu la vie dans un établissement scolaire, sous les coups de couteau de mineurs.

Comment ne pas s'interroger sur la santé mentale et sur le manque criant de moyens humains pour le soin scolaire et l'éducation de notre jeunesse ? C'est dire l'urgence dans laquelle nous nous trouvons tous. À cela s'ajoute un secteur de pédopsychiatrie sous-doté, particulièrement en Sarthe. Combien de drames faudra-t-il avant que ce déni du manque d'investissement et de moyens cesse ?

1. Contexte financier et nécessité de vigilance

La situation financière de notre université, comme le montre le compte financier 2024 et les prévisions pour 2025, est préoccupante. Malgré les efforts imposés par une gestion inconséquente que nous n'avons cessé de dénoncer souvent bien seul•es, nous faisons face à une dégradation continue de nos indicateurs financiers. Des mesures d'économie drastiques seraient nécessaires, nous indique-t-on en haut lieu. Mais peuvent-elles se faire au détriment de notre mission fondamentale, à savoir, offrir un enseignement de qualité et mener une recherche ambitieuse et indépendante avec des personnels et étudiant•es respecté•es et traité avec toute la considération nécessaire.

Il est indispensable que nous abordions les enjeux des mois et années à venir avec transparence et concertation, ce que la FSU a toujours défendu. Les décisions budgétaires doivent être prises de manière collective et réfléchie, en impliquant toutes les composantes de notre communauté universitaire. C'est le seul chemin pour ne pas nous opposer et faire le jeu de celles et ceux qui nous gouvernent et tiennent les cordons d'une bourse terriblement austéritaire.

Défense des valeurs universitaires

À l'heure où certaines forces politiques et économiques cherchent à restreindre les libertés académiques et à imposer des logiques de marché à l'enseignement supérieur, il est plus que jamais nécessaire de réaffirmer notre attachement aux valeurs de liberté, d'indépendance et d'émancipation.

Comme le souligne la FSU, les universités constituent un rempart contre les obscurantismes, les peurs, les faux savoirs et les mensonges éhontés de certaines formations politiques qui prétendent contre toutes les études qu'une submersion migratoire serait à l'oeuvre ou que les étranger•ères, les migrant•es seraient la cause des maux de notre société.

Nos universités publiques, gratuites et laïques sont des lieux de déconstruction des préjugés et de construction d'un projet de société inclusif et respectueux des ressources naturelles, du vivant dont nous faisons partie intégrante. Nous devons défendre ces valeurs avec vigueur et détermination surtout après les déclarations toute honte bue de M. Emmanuel Macron à Nice lors du sommet sur les Océans.

Solidarité et coopération

La solidarité et la coopération doivent guider nos actions. Nous devons nous opposer fermement aux politiques qui visent à diviser et à affaiblir notre communauté universitaire. La concertation et le dialogue sont essentiels pour surmonter les défis qui se posent à nous.

Nous devons également nous interroger sur les projets les offensives des institutions privées qui profitent d'une concurrence déloyale et surtout qui ne font pas œuvre de service public.

La FSU rappelle que l'Université publique est la seule garante d'une recherche et d'un enseignement supérieur garantissant l'intérêt général, de par son indépendance académique et son excellence reconnue à l'internationale.

Appel à l'action collective

Face à ces enjeux, nous appelons à des actions collectives et déterminées. Nous devons nous mobiliser pour défendre un enseignement supérieur public, ambitieux et libre. Nous devons exiger des moyens financiers à la hauteur de nos missions et de nos ambitions. Ce n'est pas à celles et ceux qui ont pillé les caisses de l'État de venir nous faire la leçon sur la bonne façon de gérer le budget de cette université.

Nous appelons également à la mise en œuvre d'une société réellement inclusive et respectueuse de l'environnement, en mettant en œuvre des pratiques durables et responsables dans notre université.

Conclusion

En conclusion, permettez-moi de réitérer l'engagement des militant•es de la FSU à travailler au sein d'un collectif qui saura dépasser nos désaccords connus afin de surmonter ensemble les défis financiers et sociaux qui se posent à nous. Nous devons défendre avec force les valeurs fondamentales de l'enseignement supérieur et de la recherche, et construire une université solidaire, ouverte et émancipatrice. Bref, nous devons défendre Le Mans Université toutes et tous ensemble. »

Madame Delphine LETORT souhaite également dresser un état des lieux sur les avancées des projets de mandature. Cet état des lieux se fera en prélude d'une prochaine assemblée générale de manière à faire un point publiquement sur la progression de la nouvelle équipe de gouvernance.

« En fonction depuis deux mois, l'équipe de gouvernance et moi-même appréhendons de manière plus exhaustive la situation dans laquelle nous nous trouvons, notamment, les enjeux qui se dressent sur notre chemin comme autant de défis à affronter. Le sentiment qui prévaut aujourd'hui est celui d'être piégée à plusieurs niveaux. Piégés par un héritage que nous devons gérer et qui nous amène à travailler dans l'urgence.

Une semaine après l'élection, j'apprends que l'université n'a pas rendu le « Plan égalité femme homme », qui était attendu au mois de mars, et qui nous a exposé à une pénalité de 1 % de sanction sur la masse salariale de l'établissement. Deux semaines après l'élection, j'apprends que l'université du Mans était la seule université en France à n'avoir eu un avis favorable sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) à rendre, désormais avant fin 2025, si non, toute aide sera suspendue.

Une réunion est prévue le 16 juin avec le cabinet en charge de l'étude, avec soutien de Le Mans Métropole, et bien sûr, avec soutien des collègues de la direction des affaires techniques et immobilières (DATI).

Déjà abordée, la question du technocampus. Je n'ai pu cacher ma colère, quand j'ai appris que le service des affaires générales et juridiques, avait fait plus de 100 amendements à la convention qui avait été signée.

Vous verrez aussi dans le budget rectificatif qui vous sera présenté par Jérôme BARAY, qu'un certain nombre de dépenses prévues en 2024, avaient été repoussées à 2025. Pesant ainsi lourdement sur notre budget 2025. Une partie de la CVEC a également été reportée sur 2026 et affecte déjà le budget initial de 2026.

Trois semaines après mon élection j'ai appris qu'un certain nombre de collègues recrutés sur projet, avaient été « cédés » avant le terme des 6 ans, et qu'il faut déjà penser à leur intégration sur la masse salariale 2028, ce qui représente une somme, d'au minimum, 500k€, ce qui compromet déjà les efforts que nous sommes en train de faire aujourd'hui.

Nous sommes aussi confrontés à une situation du fait des formations. Un certain nombre de formations sont ouvertes sans avoir calculé leur soutenabilité. Engendrant des paiements de 53k€ d'heures complémentaires ou REH en 2025, contre 35k€ en 2019. Ce qui représente une augmentation par rapport au prévisionnels de 500k€ en 2023, et encore 200k€ en 2024.

Même si ces heures augmentent, ni la campagne blanche de 2025 ni la réforme des BUT dans les IUT, ne permettent de justifier ces 20k€ d'heures supplémentaires.

En externe, la nouvelle équipe se sent prise au piège; dans contexte politique qui oblige à chercher des stratégies nouvelles en un temps record.

Angers se retire de la ComUE et travaille sur sa convention de coordination territoriale avec des

rumeurs concernant la création d'un pôle humanités. Aucune discussion n'a été menée avec l'université au Mans, qui se trouve de fait, exclue du processus de reconfiguration territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Une politique d'austérité, menée par le Gouvernement et par le Ministère, et comme déclaré par le Rectorat: « (...) l'établissement est encouragé à poursuivre la dynamique engagée à renforcer son pilotage et à faire preuve de transparence, sans générer d'attentes irréalistes quant à un soutien financier immédiat de l'État. Le rectorat insiste également sur la nécessité de s'inscrire dans une logique de réorganisation structurée pour assurer un retour à l'équilibre durable. »

L'université va devoir préparer plan de rétablissement de l'équilibre financier (PREF), avec l'ampleur du travail à mener que cela suppose. Un travail qu'on ne va pas réussir à mener seuls, sans la communauté entière. La gouvernance actuelle a déjà actionné tous les leviers à leur disposition, l'équipe des vice-présidents s'est déployée pour faire face aux urgences : Amélie NOTAIS sur le SPSI, Jean-Philippe MELCHIOR sur le plan égalité, Sandrine BACCONNIER-BAYLET avec Samuel FOUCHET et les directeurs de composante sur le calcul de la soutenabilité des formations.

L'agent comptable et la direction des affaires financières accompagnent vivement Jérôme BARAY dans le rétablissement de la sincérité des comptes. Sincérité, qui met en avant la valeur budgétaire.

Le vice-président recherche négocie activement le contrat du technocampus, et ce dossier avance.

Le service des ressources humaines, reste particulièrement attentif aux démarches de qualité de vie et des conditions de travail, avec le soutien du vice-président délégué aux affaires sociales.

Je remercie le soutien sans faille et le professionnalisme de ces collègues.

Une pression exceptionnelle est subie par certains service comme la DAF, la DEF, le SST, la DATI et le service juridique.

Je m'inquiète aussi de voir mes collègues absorbés par des heures complémentaires et REH qui pèsent sur la recherche, piège qui nous affaiblit collectivement en tant qu'université.

Xavier LACHAZETTE est également attelé à une reprise en main du projet COLOURS, et avec le soutien du vice-président du numérique, Sébastien IKSAL, le word-package 2 dédié au numérique, pourra être repris en main.

L'université du Mans est fragilisée dans un contexte politique défavorable à l'enseignement supérieur en général. Alors que Harvard entre en résistance face à un État qui lui a coupé toute subvention et interdit l'accueil d'étudiants internationaux, alors que le gouvernement Bayrou promet des coupes sombres dans le budget dès l'été 2025, que pouvons-nous faire ? Il s'agit là d'une question ouverte, sur laquelle je vous invite et incite à méditer, pour que nous puissions ensemble définir les stratégies d'action. »

Pour conclure, Madame Delphine LETORT annonce qu'elle proposera prochainement un espace d'échanges aux délégués des organisations syndicales pour dialoguer sur ces sujets.

1. Délibérations, informations et débat d'orientation générale

1.1 Thématiques transverses

1.1.1 Point d'information sur l'élaboration des conditions de retour à l'équilibre et du budget rectificatif n° 1 pour l'année 2025 (information)

Monsieur Jérôme BARAY, vice-président du conseil d'administration présente ce point.

Depuis la présentation du compte financier 2024 au conseil d'administration du 6 mars 2025, l'université du Mans est confrontée à une obligation réglementaire de redressement budgétaire.

Depuis 2020, la trajectoire budgétaire est marquée par une dégradation continue qui se traduit par une hausse de 76,7 M€ à 93,3 M€ de la masse salariale et par la stagnation des recettes encaissées.

Le budget initial (BI) 2025, voté en février, affichait une réduction apparente du déficit, mais était basée sur des hypothèses fragiles.

Monsieur Jérôme BARAY souligne que ce budget initial a été jugé insincère par la nouvelle gouvernance, certaines lignes budgétaires cruciales étant à zéro. Cette insincérité a compromis le fonctionnement quotidien des composantes et services.

Dès le mois d'avril, un premier budget rectificatif et un premier CRE ont été élaborés. Ces projets prévoyaient une revalorisation partielle du fonctionnement (+800 k€) et d'investissement (+200 k€), des économies ciblées sur les frais de mission et dépenses protocolaires (-120 k€) et une révision des recettes revues à la hausse (+1,1 M€).

Le CRE1 proposait une trajectoire d'économies et de rationalisation à moyen terme.

Cependant, le rectorat a jugé l'effort insuffisant.

Un projet de BR2 a été transmis au Rectorat le 5 juin 2025. Le projet revoyait les propositions faites au BR1 et présentait le diagnostic partagé de l'insincérité du BI, les nouvelles mesures du BR n°1, et le plan d'action structuré du CRE n°1.

Lors de la réunion le 28 mai entre les représentants du Rectorat et l'université du Mans, la demande de dotation exceptionnelle de 2 M€ émise par l'établissement, a été refusée par le Rectorat.

Les exigences émises par le Rectorat, pour la validation de ce nouveau BR sont les suivantes :

- Retour au niveau de dépenses du compte financier 2024 ;
- Réduction effective de la masse salariale.
- Reconstitution d'une trésorerie de ≥ 30 jours de crédits de paiement hors investissement.

Monsieur Jérôme BARAY alerte les administrateurs sur la situation aggravée par des charges imprévues, comme les cotisations AMUE, RAM AMUE, des logiciels ou des gratifications, s'élevant à 252 502 €. Ces montants rendent toute nouvelle économie difficile sans recalibrage budgétaire sincère.

Face à cette double injonction, l'université du Mans doit restaurer la soutenabilité tout en garantissant les missions.

La gouvernance a fait le choix de :

- Une transparence totale vis-à-vis des personnels et des partenaires institutionnels ;

- Une méthode rigoureuse mais réaliste, s'appuyant sur les données consolidées ;
- Un dialogue constant avec les composantes et services pour prioriser les efforts.

Après validation du Rectorat, la gouvernance présentera en conseil d'administration un BR n°1 version 3 et un CRE n°2, intégrant l'ensemble des attendus rectoraux, tout en tentant de préserver la capacité d'action académique et scientifique de l'établissement.

Monsieur Jean-Philippe MELCHIOR déclare que la gouvernance actuelle a rapidement compris que le Ministère n'accorderait pas la bouffée d'oxygène attendue de tous.

Madame Delphine LETORT rappelle qu'un rendez-vous avec le Ministère pour évoquer cette question est prévue le 20 juin 2025.

Jérôme BARAY indique que le Rectorat avait annoncé que l'année 2024 serait la dernière qui ferait l'objet d'un versement de subvention.

Madame Delphine LETORT souligne que le Rectorat n'est pas perçu par l'établissement comme un ennemi, et que leur volonté reste de permettre à l'université du Mans de retrouver une gestion soutenable. Madame la Présidente rappelle que le Rectorat soutient l'université dans d'autres sujets.

Monsieur Julien CRISTOFOLI, souhaite revenir sur les propos de Madame LETORT en début de séance, et plus particulièrement, sur l'assemblée générale qui sera prochainement convoquée.

Il interroge Madame la Présidente sur ce qu'il pourrait être mis en place de façon à ce que les étudiants puissent être pleinement informés et associés dans un rapport de force qui s'engage entre usagers et personnels et l'État financeur.

Madame Delphine LETORT souligne l'importance des efforts déployés actuellement, même s'ils n'auront pas d'effet immédiat et rappelle que tout soutien est nécessaire.

Monsieur Charles ROUX, représentant de la direction de l'enseignement supérieur du Rectorat de l'académie de Nantes souhaite reprendre les éléments donnés plus tôt.

Il revient sur l'aide financière, pour laquelle Madame DURAND, secrétaire générale adjointe en charge de l'enseignement supérieur du Rectorat de Nantes, n'a jamais signifié un refus, mais une faible probabilité d'obtention.

Aussi, Monsieur ROUX ajoute que le Rectorat, essaie, avec ses modestes moyens, de collaborer avec l'université du Mans et que l'urgence est de rétablir une trésorerie permettant à l'établissement de ne pas se mettre en défaut de paiement.

Pour finir Monsieur ROUX souligne la complexité de la situation actuelle de l'université du Mans et rappelle le soutien du Rectorat envers l'établissement.

Madame Delphine LETORT souhaite aborder le sujet de l'apprentissage à l'université, un type de formation ayant été largement développé dans l'établissement, mais dont les revenus sont en baisse.

Cette baisse de revenus générés par l'apprentissage intervient alors que des postes de BIATPSS et d'enseignants ont été créés pour soutenir ce type de formation, alors qu'il ne représente pas une forme de recettes pérennes. Cette situation avait été anticipée, le gouvernement ne souhaitant pas soutenir l'apprentissage au niveau 5-6-7, correspondant aux licences et master.

Madame la Présidente lance une question ouverte en interrogeant les administrateurs sur le rôle des professeurs d'université face au suivi de l'apprentissage. Elle informe les membres du conseil d'administration que cette question sera abordée lors de l'assemblée générale, et invite ceux et celles qui seront présents à réfléchir sur cette question.

Monsieur Eric BIDET interroge Madame LETORT sur les heures complémentaires générées par l'apprentissage si ce type de formation venait à être suspendu et sur la possibilité d'un déploiement des postes BIATPSS consacrés initialement à l'apprentissage.

Madame Delphine LETORT indique qu'un dialogue social est à engager avec les collègues, afin de restructurer l'apprentissage à l'université du Mans. Elle trouve qu'il serait judicieux que l'apprentissage soit sous la gestion du service de formation continue (SFC) via l'e-CFA, permettant de traiter cette question en direct sans passer par le centre de formation des apprentis Formasup, engendrant ainsi plus de recettes pour l'université. Ces stratégies doivent être mises en place dans le cadre du PREF, afin d'anticiper tous ces changements.

Monsieur Vincent BLIN rappelle que les services sont actuellement dans l'incapacité d'identifier si des heures complémentaires ont été effectuées dans le cadre de l'alternance ou licence et master.

Monsieur Emmanuel BRASSEUR remercie la présidence pour le travail fourni en seulement deux mois, avec un état des lieux très précis, mais aussi catastrophique pour l'établissement. Il salue le travail de transparence et de clarté sur l'état, alarmant, de l'université. Il revient aussi sur le travail du premier budget rectificatif, qui, retoqué par le Rectorat, évoque néanmoins des pistes de travail sur l'apprentissage et aussi le référentiel d'équivalences horaires qui auraient des impacts pour l'exercice budgétaire 2026.

Il évoque le budget rectificatif pour l'année 2025, qui devra lui aussi être validé par le ministère et interroge la présidence et le représentant du Rectorat sur les marges de manœuvre possibles pour l'université du Mans et les préconisations du Rectorat.

Monsieur Jérôme BARAY indique qu'après analyse du contenu de la réponse du Rectorat, il en ressort que les finances de l'université doivent correspondre à celles enregistrées pour l'année 2024 en fonctionnement et en investissement, ce qui est actuellement impossible compte tenu de toutes les charges ayant été reportées et/ou sous-estimées. Monsieur BARAY pense néanmoins qu'il est peut-être possible de négocier des nouvelles marges de manœuvre avec le Rectorat.

Monsieur Julien CRISTOFOLI interroge sur les issues envisagées par le Rectorat et le ministère à propos du fonctionnement de l'université du Mans. Il ajoute que, dans le cas de campagnes d'emplois blanches à répétition, l'université serait condamnée à épurer la dette contractée avant de pouvoir ouvrir des nouveaux postes au recrutement.

Madame Delphine LETORT indique qu'un travail de projection est en cours avec les services des ressources humaines, afin d'éviter les campagnes blanches et de prévoir des recrutements, même de façon réduite par rapport aux années précédentes. Madame la Présidente rappelle qu'en 2023, le pic de recrutement ayant été atteint, aucun recrutement ne pourra plus se reproduire pour le moment.

Monsieur Jérôme BARAY souligne qu'il s'agit là d'un problème national, et qu'une cinquantaine d'universités sont concernées par les mêmes problématiques que l'université du Mans.

Monsieur James ROBICHON déplore les difficultés liées à la poursuite de formations s'il n'y a plus de recrutements, alors que des départs en retraite sont prévus.

Madame Delphine LETORT rappelle la difficulté de jongler entre le désir de développer l'Université et de jouer un rôle auprès des étudiants et les contraintes obligeant l'établissement de faire des économies. La gouvernance actuelle de l'université du Mans étant prise au piège du temps, doit effectuer un travail dès la rentrée pour compenser les départs. Ces départs ne correspondent pas tous à des non reconductions. Huit postes correspondent à des profils ayant souhaité quitter l'établissement et 1 profil pour lequel, l'activité du poste s'est vue réduite suite à un problème structurel.

Madame Chloé ROUSSEAU intervient pour indiquer que les départs non volontaires correspondent plutôt à des dizaines de postes.

Delphine LETORT assure que ces chiffres sont faux.

Madame Chloé ROUSSEAU revient sur ces chiffres et assure que des échos évoquent une dizaine d'emplois non renouvelés.

Madame Delphine LETORT met fin à cet échange en assurant que seulement deux postes n'ont pas été renouvelés et qu'ils sont uniquement liés à une baisse d'activité des services concernés. Les autres postes concernent uniquement des départs volontaires.

Monsieur Vincent BLIN rebondit sur les chiffres annoncés plus tôt par Monsieur BARAY, et en particulier les 300k€ liés au renouvellement de logiciels de fonctionnement comme SIAM, SIFAC n'ayant pas été budgétés en 2025 ; il rappelle que d'autres dépenses obligatoires comme la cotisation du fonds départemental de compensation du handicap (FDCH), permettant aux collègues porteurs de handicap de bénéficier d'un environnement de travail adapté, n'ont également pas été budgétés. En tant qu'administrateur il s'inquiète de la suite, et évoque un problème de confiance et de transparence sur les données qui ont été fournies aux administrateurs lors des précédentes présentations des budgets.

Monsieur Pascal LEROUX assure que le fonds départemental de compensation du handicap (FDCH) était bien prévu au budget, comme les logiciels de fonctionnement, mais que les services ont arbitré ne pas prioriser ces questions.

Madame Delphine LETORT réprovoque les propos de Monsieur LEROUX blâmant les services et rappelle que ce type d'arbitrage ne doit pas être fait par un service seul, mais en accord avec la gouvernance de l'établissement.

Monsieur Julien CRISTOFOLI indique n'avoir jamais eu accès à ces éléments budgétaires, pourtant administrateur depuis plusieurs années. Il trouve insensé que ces éléments n'aient pas été divulgués, entraînant l'impossibilité de se prononcer et de procéder aux arbitrages correctement.

Monsieur Pascal LEROUX rappelle que dans le cadre d'un budget, il faut à un moment faire des coupes, et souligne l'importance de la masse salariale dans le déficit de l'établissement.

Madame Delphine LETORT indique qu'il est audacieux d'évoquer la masse salariale, alors que certains personnels ont été « cédés » sur projet. Elle estime que la précédente gouvernance a délibérément tout fait pour nuire à la réussite de la nouvelle équipe. Elle conclut les échanges sur ce point en affirmant que la nouvelle équipe regarde vers l'avenir pour trouver des solutions et ne souhaite pas s'attarder sur l'héritage laissé par la précédente équipe.

1.2 Ressources humaines

1.2.1 Calendrier des périodes d'enseignement, de vacances universitaires et de fermetures administratives pour l'année universitaire 2025-2026 (vote)

Monsieur Jean-Philippe MELCHIOR, vice-président délégué aux affaires sociales, présente ce point.

Présenté en Comité Social d'Administration de l'établissement (CSA) le 23 mai, ses membres ont émis un avis défavorable à la majorité.

Le calendrier présenté comportait un changement de dates durant la fermeture administrative du mois de décembre, correspondant aux congés de fin d'année, avançant la fermeture de deux jours au lundi 22 décembre 2025.

Cette modification, impacte également la fermeture administrative du mois de juillet, période correspondant aux congés d'été.

La proposition correspond donc à 27 jours au lieu de 24 jours durant l'année universitaire 2024-2025.

Monsieur James ROBICHON s'interroge sur la raison de l'avis défavorable des membres du CSA.

Madame Delphine LETORT invite les administrateurs, également membres du CSA, à expliquer leur avis.

Monsieur Nicolas BOISSE indique que cet avis s'est basé sur la fermeture des laboratoires de l'université et sur le maintien des services durant ces périodes prolongées.

La gouvernance indique qu'un protocole établi par le service de santé sécurité au travail est déjà en place pour permettre aux personnes devant accéder aux laboratoires pendant les fermetures administratives.

Madame Fabienne BLIN évoque le cas de certains collègues qui se positionnent contre ces dates de fermeture, mais qui comprennent les raisons de cette décision.

Madame Delphine LETORT souligne que l'université du Mans est l'un des établissements en France qui a le plus de souplesse à ce niveau.

Monsieur Julien CRISTOFOLI déclare que cette fermeture, permettant des économies, est un signal fort vis-à-vis du Rectorat pour prouver que tous les efforts comptent.

Monsieur Emmanuel BRASSEUR indique que certains doctorants ne disposent pas des meilleures conditions pour travailler chez eux, et qu'il est important de rappeler que grâce aux dérogations, ils ont la possibilité de se rendre à l'université pour ce faire. Il déplore que l'université ne puisse être un lieu vivant durant toute l'année comme les universités dans d'autres pays, mais rappelle l'importance de faire des économies dans le contexte financier actuel de l'université.

Sans autres questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :		
Calendrier des périodes d'enseignement et de congés annuels		
29 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 2	POUR = 27	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

1.3 Formation et vie universitaire

1.3.1 Dispositif d'aides à la mobilité internationale des étudiants de l'IUT de Laval pour l'année universitaire 2024/2025 (vote)

Madame Delphine LETORT présente ce point.

Ce dispositif a pour objectif de permettre aux étudiants de l'IUT de Laval d'effectuer des mobilités à l'étranger pour dynamiser l'ouverture des formations de l'IUT à l'international.

Cette aide s'adresse aux étudiants en mobilité de stage ou en mobilité durant un semestre.

Pour bénéficier de cette aide, les étudiants ne doivent pas bénéficier d'aucune autre aide.

Le dispositif est renouvelé chaque année afin de réévaluer le montant accordé.

Pour l'année universitaire 2024-2025, l'enveloppe s'élève à 2000 €.

- 200€ par mois de stage (pour les stages inférieurs à 4 mois)
- 200€ par semestre (pour la mobilité d'études)

La sélection des étudiants éligibles à cette aide est effectuée par le service scolarité de l'IUT, puis validée par le directeur de l'IUT. La liste nominative des étudiants bénéficiaires est ensuite validée au Conseil d'Institut de l'IUT.

Après avoir présenté le dispositif, Madame Delphine LETORT, présente la liste des bénéficiaires.

Monsieur Emmanuel BRASSEUR interroge la gouvernance sur les critères de sélection des étudiants bénéficiaires, qui ne sont pas définis dans le dispositif.

La gouvernance indique que le service juridique de l'université interrogera la direction de l'IUT pour obtenir ces éléments. Ils seront présentés à l'occasion de la validation du dispositif de l'année 2025-2026.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote du dispositif.

VOTE :		
Dispositif d'aides à la mobilité internationale des étudiants de l'IUT de Laval pour l'année universitaire 2024/2025		
29 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 29	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote de la liste d'étudiants bénéficiant de ce dispositif.

VOTE :		
Liste d'étudiants bénéficiaires		
29 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 29	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

1.3.2 Réduction des heures de l'unité d'enseignement transversale : « Écrire pour communiquer » en première année de licence pour l'année universitaire 2025-2026 (vote)

Madame Sandrine BACCONNIER-BAYLET, vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire présente ce point.

Présenté le 22 mai 2025 en commission de la formation et de la vie universitaire, ce dispositif est porté par Pierre SALAM, enseignant et directeur de la Maison des Langues.

Ce dispositif, présent dans toutes les maquettes en première année de licence, bénéficie à 1800 étudiants.

Madame Sandrine BACCONNIER BAYLET présente la slide ci-après, qui comprend les heures et la proposition de calcul des coûts du dispositif.

EPC 2024-2025



- ❖ Nb étudiants ayant suivi EPC
 - S1 : 1769 (sans Droit Laval)
 - S2 : 1501 (sans Droit LM + La)
- ❖ Heures
 - Total TD (sans Laval) : 1236 h
 - Total CM (sans Laval) : 21h
- ❖ Équipe pédagogique : 17 au S1 / 16 au S2
- ❖ Proposition de calcul des coûts
 - TD : $1236 \times 61.23 = 75680,28$
 - CM : $21 \times 61.23 = 1285,83$
 - Total : **76966,11 euros**
 - Coût par étudiant : 43,5 euros



L'une des propositions vise à travailler sur les deux semestres, plutôt que de dédier le semestre 1 à l'hybride et le semestre 2 au présentiel, a été faite en commission de la formation et de la vie universitaire, lors de sa séance du 22 mai 2025. Cette proposition s'appuierait sur la base de 3 heures de CM, réparties avec des jalons et l'utilisation de la plateforme écrit+ en autonomie pour les étudiants, pour le semestre 1, et l'utilisation du module UMTICE et des cours de TD pour le semestre 2.

Cette proposition implique aussi que le travail proposé soit effectué par un groupe d'enseignants plus restreint, entraînant un calendrier légèrement différent. L'idée est de faire commencer une partie des étudiants en décalé pour permettre ainsi de répartir la charge de travail des enseignants sur l'ensemble de l'année universitaire.

L'ensemble des membres de la CFVU étant favorables à cette réduction d'heures, certains membres ont tout de même soulevé la possibilité de remplacer les 3 heures de CM par 3 heures de TD.

Une deuxième option a donc été préparée après la séance de la CFVU du 22 mai, intégrant cette demande et les nouveaux coûts.

Les deux scénarios retenus sont les suivants :

Première proposition :

S1 : Hybride

- Un test de niveau en début d'année ;
- 3h CM de suivi ;
- Un module en ligne avec suivi (trois jalons) ;
- L'usage d'écrit+ ;
- Une évaluation.

S2 : Présentiel

- Un cours de 12h pour renforcer l'écrit avec un genre à produire ;

Deuxième proposition :

S1 : Hybride

- Un test de niveau en début d'année ;
- 3h de TD ;
- Un module en ligne avec suivi (trois jalons) ;
- L'usage d'écrit+ ;
- Une évaluation.

S2 : Présentiel

- Un cours de 12h pour renforcer l'écrit avec un genre à produire.

Madame BACCONNIER-BAYLET présente les coûts et apports de cette formation :

	2024-2025	2025-2026 –Opt1	2025-2026 –Opt2
Nombre Heures TD	1236	636	798
Nombre Heures CM	21	45	0
Nombre de groupes	104	53	53
Coûts globaux	76966,11	41697,63	48861,54
Coût par étudiant	43,5	22,47	26,34
Coûts avec apport écrit+ + Thème	41698	5510,7	13593,06

Monsieur Vincent BLIN interroge Madame BACCONNIER-BAYLET sur quoi portait le vote des membres de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Madame Sandrine BACCONNIER-BAYLET indique que compte tenu des demandes effectuées durant la séance, toutes les informations nécessaires au vote n'étaient pas présentées devant l'ensemble de la commission. Pour cette raison, il a été décidé durant cette commission de présenter ces éléments pour que le conseil d'administration se prononce sur l'une des options proposées.

Monsieur Danyel-Mehdi MEZITI évoque un ressenti partagé avec d'autres étudiants sur le nombre d'heures TD qu'ils considèrent comme excessives, en particulier pour les étudiants n'ayant pas besoin de ce dispositif, mais qu'ils restent tenus d'effectuer. Il ajoute que supprimer ces heures pour certains étudiants permettrait d'effectuer des économies.

Madame Sandrine BACCONNIER-BAYLET indique que les économies ne doivent pas être effectuées uniquement sur les enseignements transversaux, l'université étant garante d'un certain nombre d'apports dans les maquettes.

Madame Delphine LETORT rappelle que ces questions font partie du dialogue social qui doit être mis en place à l'université. Cette réflexion peut se poursuivre l'année prochaine.

Monsieur Vincent BLIN souhaite savoir s'il a été prévu d'effectuer une enquête auprès des étudiants qui suivent ces enseignements afin d'avoir leur retour d'expérience.

Madame Sandrine BACCONNIER-BAYLET indique qu'une piste autour d'un possible test de niveau permettant d'obtenir la certification et permettant de dispenser de ces enseignements certains étudiants est en cours de réflexion.

Madame Fabienne BLIN souhaite rappeler que le dispositif écrire pour communiquer a été mis en place pour pallier au niveau, parfois catastrophique, de certains étudiants en français.

Monsieur James ROBICHON rejoint l'idée de faire des tests en début d'année universitaire, afin de ne pas systématiser ce type de dispositifs à tous les étudiants.

Monsieur Emmanuel BRASSEUR signale que l'enquête annexée au document de présentation comporte une enquête de satisfaction faite auprès des étudiants. De cette enquête, il en ressort qu'une grande majorité des étudiants est satisfaite de la formation et de l'accompagnement reçus dans le cadre de cette formation. En revanche, un certain nombre d'entre eux se disent moins satisfaits à propos de ce que leur apporte cette formation.

Monsieur Danyel Mehdi MEZITI revient sur ses précédents propos et déclare que maintenir ces enseignements obligatoires, n'est pas pertinent dans la mesure où tous les étudiants n'ont pas les mêmes besoins d'apprentissage.

Madame Véronique MONTEMBAULT rappelle la nécessité de diversité dans les profils d'étudiants et indique que la différenciation pédagogique va à l'encontre de ce que doit enseigner l'université, qui est aussi là pour apprendre aux étudiants à ne pas être autocentrés.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :

Réduction des heures de l'unité d'enseignement transversale : « Écrire pour communiquer » en première année de licence pour l'année universitaire 2025-2026

28 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 2

POUR = 26

CONTRE = 0

Approuvé à l'unanimité

1.3.3 Réduction des heures de l'unité d'enseignement transversale : « Culture et compétences numériques » en deuxième année de licence pour l'année universitaire 2025-2026 (vote)

Madame Sandrine BACCONNIER-BAYLET, vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire présente à nouveau ce point.

Pix est un service public en ligne permettant de tester, de développer et d'évaluer les compétences numériques, avec l'enjeu important de lutter contre le décrochage numérique. Cette plateforme est basée sur un référentiel européen partagé par plusieurs pays.

Pix évalue et certifie cinq grands domaines qui dépassent souvent largement le seul contenu bureautique, proposés aux étudiants, pour prendre en compte les éléments liés à la programmation et à la sécurité numérique.

Madame Sandrine BACCONNIER-BAYLET présente le comparatif entre la situation actuelle et le scénario proposé, vers lequel, il est prévu de s'orienter.

A titre informatif, Madame BACCONNIER-BAYLET indique que Monsieur Mohammed OUBELLA, responsable PIX à l'université du Mans, a travaillé sur plusieurs scénarios à la demande de l'ancienne gouvernance et des composantes.

Comparatif actuel et scénario proposé

Situation Actuelle Etudiant		Proposition 25-26	
19h présentiel(TD) +4 Distanciel		10h présentiel (8h TD + 2h CM)	
TOTAL TD	1288	TOTAL TD	586
Service M. Oubella	384	Service M. Oubella + Mme Badaoui (40h sous service)	424
RELIQUAT HEURES TP	904	RELIQUAT HEURES TP	162
Heures Vacataires payé TD	603	Heures Vacataires payé TD	106
Coût Chargé	11 941,31 €	Coût Chargé	5 724,00 €
Réduction du budget Pix de			82%

- ❖ Dans les maquettes 2022-23
 - 19 h Présentiel + 4 h Distanciel
 - 1 semestre / 10 semaines
 - PIX en L1 Informatique
 - PIX en L3 Droit
 - PIX en L2 pour toutes les autres filières
 - 19 vacataires

- ❖ Dans le scénario proposé
 - 10h Présentiel : 4 séances TD + 2 h CM
 - Même répartition L1 Info/ L3 Droit/ L2
 - 9 vacataires
 - 1 séance CM introductive / consignes
 - Suivi du travail étudiant.es / plateforme PIX et espace-cours, FAQ
 - Espace cours restructuré pour permettre le travail en autonomie



Madame Sandrine BACCONNIER-BAYLET indique que pour cette formule, les membres de la commission de la formation et de la vie étudiante, ont demandé qu'un bilan un an après le vote puisse être effectué, afin de s'assurer que les étudiants puissent être en capacité de travailler plus fortement en autonomie.

Monsieur Julien CRISTOFOLI alerte sur les risques de déshumanisation au sein des environnements numériques.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :		
Réduction des heures de l'unité d'enseignement transversale : « Culture et compétences numériques » en deuxième année de licence pour l'année universitaire 2025-2026		
28 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 2	POUR = 26	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

1.4 Thématiques transverses

1.4.1 Plan d'action pluriannuel (2025-2027) en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (vote)

Madame Angéline ETIEMBLE, chargée de mission égalité femme homme à l'université du Mans, présente ce point.

Depuis fin 2019, tous les employeurs publics ont l'obligation de mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel sur l'égalité professionnelle.

L'université du Mans a établi son premier plan sur l'égalité professionnelle entre 2021 et 2023. L'adoption d'un nouveau plan ayant pris un retard conséquent, l'établissement s'expose à des pénalités.

Actuellement, il est constaté que la culture de l'égalité n'est pas encore bien adoptée par les services et les composantes, ce qui explique une mobilisation tardive sur ce sujet.

L'Université, avec l'élaboration du plan pour 2025-2027, souhaite souligner le travail réalisé jusqu'en 2024, les actions à pérenniser et celles à engager.

Il est question également de prioriser l'égalité femme/homme et de mettre en avant la « culture de l'égalité » au bénéfice de toutes et tous, en particulier quand il s'agit de prévenir et lutter contre les violences sexuelles et sexistes, harcèlement et discriminations (sexistes, de genre mais aussi toutes les discriminations).

Aujourd'hui, la diffusion et la transversalité du plan d'action égalité sont favorisées par l'approche du programme « équité, diversité et inclusion ».

Le plan pluriannuel 2025-2027 se présente sous 5 axes :

- Evaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération ;
- Garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois
- Articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- Lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement et les discriminations ;
- Gouvernance et structuration de la politique d'égalité.

Madame Angéline ETIEMBLE présente le premier axe du plan d'action égalité qui vise l'évaluation, la prévention et le traitement des écarts de rémunération.

Les premiers constats de l'analyse ont été effectués durant les années 2020 à 2024.

Il a été constaté :

- L'augmentation des effectifs sexués ;
- L'écart, toujours important, des rémunérations entre les femmes et les hommes ;

Madame Angéline ETIEMBLE rappelle qu'il est nécessaire d'analyser ces écarts en fonction des corps, statuts et grades, et de croiser ces données avec l'âge, l'ancienneté, la quotité de travail, et l'effet « primes » ou REH.

Monsieur Jean-Philippe MELCHIOR vice-président délégué aux affaires sociales indique qu'un registre social est en cours de véritable construction. Des données restent manquantes pour qu'il soit très exhaustif sur ces thématiques.

Inspiré des actions issues d'un projet européen et des recommandations du plan national, d'autres établissements universitaires ont également été observés pour mieux orienter ce projet.

Garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois

Dans cet axe, 3 thématiques ont été ciblées :

- La valorisation de la place des femmes dans les établissements de l'enseignement supérieur ;
- L'information et la formation pour lutter contre les stéréotypes et les discriminations ;
- Favoriser la promotion et l'évolution de carrière pour les femmes.

Articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

Dans cet axe deux thématiques ont été ciblées :

- Le soutien aux parentalités et à la solidarité familiale ;
- La santé et le bien-être au travail.

Madame Angéline ETIEMBLE souligne qu'un certain nombre d'actions ont été réalisées pour faciliter le retour du congé maternité, notamment en créant des salles d'allaitement.

Par ailleurs, la mise en place de la première salle d'allaitement faisait partie du projet initial, et, est également prévu d'en développer d'autres.

Madame Angéline ETIEMBLE poursuit en indiquant qu'il s'agit d'une mesure qui s'avère difficile d'appliquer, l'installation de cette première salle d'allaitement montre qu'il est possible de faire des aménagement simples et rapides pour permettre aux femmes en retour de congé de tirer leur lait.

Il est également prévu d'articuler cet axe en incluant et en accompagnant les personnes ayant des problèmes de santé et les femmes qui rencontrent des souffrances causées par les menstruations, la pré ménopause et ménopause. Problématiques peu évoquées mais pourtant que l'université doit être en capacité d'aborder par l'adoption de protocoles d'action.

Monsieur Vincent BLIN souhaite revenir sur la question de la salle d'allaitement.

Il souligne que c'est une requête qui a fréquemment été formulée par les collègues de l'université pendant de nombreuses années et qui arrive enfin, non sans mal, puisque les personnes ayant fait la demande ont dû menacer la gouvernance pour pouvoir bénéficier de cet espace, qui plus est, se situe dans un lieu peu propice à l'intimité.

Monsieur BLIN revient également sur la question du bien-être au travail, précédemment évoquée. Il rappelle que le « bien-être » au travail résulte d'un ressenti causé par la qualité de vie au travail, qui découle des efforts déployés par l'employeur pour permettre à chacun de ressentir ce « bien-être au travail ».

Madame Angéline ETIEMBLE remercie Monsieur Vincent BLIN pour son intervention et précise que le terme « bien-être » au travail sera remplacé dans le document par « qualité de vie au travail ».

Madame ETIEMBLE revient sur les observations de Monsieur BLIN sur la salle d'allaitement.

Elle est consciente que les lieux ne sont pas idéaux, et souligne que l'établissement devait agir vite pour mettre en place ce lieu. Elle rappelle également les difficultés rencontrées, notamment auprès des composantes qui se sont peu impliquées dans l'identification des salles ou locaux pouvant servir de salle d'allaitement.

Madame Delphine LETORT ajoute que cette question devrait être évoquée en conférence des composantes pour que la problématique soit connue de tous.

Madame Violaine DUMUR, responsable du service des affaires générales et juridiques, intervient pour évoquer la problématique liée à cette salle d'allaitement, située dans le bâtiment des services centraux de l'université.

Elle indique être à l'origine des menaces envers l'établissement suite aux nombreuses demandes restées sans réponse de la gouvernance.

Elle rappelle certaines situations réelles rencontrées par les personnes ayant besoin de tirer leur lait et devant, par exemple, se rendre dans le bureau de leur responsable, souvent assises par terre, avec des vis-à-vis, ou et devant changer d'endroit chaque jour.

Ces situations, extrêmement pénibles, le sont d'autant plus quand la personne ne souhaite pas évoquer le fait qu'elle allaite. Il y a également le problème potentiel de l'hygiène, car un espace non approprié pourrait entraîner une contamination du lait maternel.

Madame DUMUR finit son intervention pour rappeler que l'emplacement actuel de la salle d'allaitement n'est, effectivement, pas propice à l'intimité, se trouvant à côté de toilettes très fréquentées.

Madame Angéline ETIEMBLE reconnaît que la préoccupation sur ce sujet est forte et rappelle que les composantes et la Direction des affaires techniques et immobilières doivent s'en saisir.

Monsieur Sébastien CHOPLAIN ajoute que la DATI pourra se charger de l'aménagement de ces espaces, mais que les composantes doivent absolument proposer les espaces disponibles.

Monsieur Pascal LEROUX, rappelle, qu'à de nombreuses reprises, il a été demandé aux composantes de faire le point sur les locaux disponibles. Il suggère que la gouvernance actuelle impose la mise à disposition de locaux pour les transformer en salle d'allaitement.

Madame Delphine LETORT ajoute que les espaces dédiées aux salles d'allaitement doivent être inclus dans les futurs Schémas Pluriannuels de Stratégie Immobilière (SPSI).

Madame Angéline ETIEMBLE poursuit la présentation de ce point.

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement et les discriminations

- Lutter contre les VSS et les discriminations de genre ;
- Diffuser les bonnes pratiques en matière d'EDI (Egalité, diversité et inclusion) ;
- Structurer l'articulation dans la prise en charge des VSS, harcèlement et discriminations.

Madame Véronique MONTEBAULT évoque les actions menées au sein du laboratoire IMMM par Madame Anne BOUSSONNIERE, référente égalité femme-homme, avec l'installation d'un « violentomètre » dans les toilettes du bâtiment, et invite toutes celles et ceux qui le souhaitent de se rendre à l'IMMM pour le consulter.

Madame Angéline ETIEMBLE évoque également le travail qui sera effectué sur le « prénom d'usage », problématique assez invisible pour les personnels mais pourtant bien réelle et la mise en place de toilettes non « genrées ».

Gouvernance et structuration de la politique d'égalité

- Soutien renforcé de la Mission Egalité et du Réseau des Correspondants et Correspondantes Egalité (RCE) ;
- Communiquer sur le plan d'action pour l'égalité femme-homme (PAE) ;
- Coordination des actions de préventions et mise en œuvre du PAE.

Madame ETIEMBLE déclare en outre qu'un comité de prévention, qui aurait un rôle de coordination et d'articulation des actions du comité de pilotage des risques psychosociaux (RPS) et du comité de pilotage égalité diversité inclusion (EDI) sera créé.

Monsieur Jean-Philippe MELCHIOR mentionne également être parti de l'idée que certaines situations de discrimination provoquent de la souffrance au travail, parfois due au manque de communication au sein même des services.

Il est donc proposé de créer une instance de dialogue où les différents acteurs pourraient se rencontrer deux à trois fois par an. L'objectif serait de développer des stratégies de prévention et d'analyser les cas soumis au comité. Cette création se trouve au stade de l'étude et a déjà été soumise à l'avis de la F3SCT et du COPIL RPS.

Monsieur Julien CRISTOFOLI regrette que le plan ne s'articule pas davantage autour des mouvements et collectifs qui travaillent sur ces sujets.

Madame Angéline ETIEMBLE souhaite conclure cette présentation en ajoutant que le plan, même si orienté vers le professionnel, rayonne aussi pour la communauté étudiante, et plusieurs de ces actions doivent leur bénéficier. Ce plan permettra l'obtention de labels « égalité » ce qui augmentera l'attractivité de l'établissement.

Sans autres questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :		
Plan d'action pluriannuel (2025-2027) en matière d'égalité entre les femmes et les hommes		
32 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 32	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

1.4.2 Nouvelle composition du comité électoral consultatif de l'établissement (information)

Madame Blandine BRUYERE, du service des affaires générales et juridiques, présente ce point.

Dans la continuité des opérations de renouvellement des conseils centraux, il a été nécessaire de reconstituer le comité électoral consultatif de l'établissement, qui appui la Présidente ou le Président durant les opérations électorales des conseil centraux et conseils de composantes. Le comité consultatif émet un avis sur les conditions dans lesquelles sont organisés ces scrutins. La Présidente ou le Président n'est pas tenu par son avis, qui est purement consultatif.

La composition du comité électoral consultatif telle qu'elle est issue des statuts de l'université est la suivante :

Membres de droit :

- La présidente ou son représentant ;
- Le directeur général des services ou son représentant ;
- Le directeur des ressources humaines ou son représentant ;
- Le directeur de la direction des études et de la formation ;
- La responsable du service des affaires générales et juridiques ;
- Le représentant désigné par la rectrice d'académie.

Membres représentant les personnels et les usagers :

1 représentant pour chaque liste représentée au conseil d'administration, pour chacun des collèges élus.

Nouvelle composition du comité électoral consultatif :

Collège A :

- Adrien PELAT – Liste « Uni-es, engagé-es et solidaires pour Le Mans Université »
- Pascal LEROUX – Liste « L'Expérience au service de vos Ambitions 2025 »

Collège B :

- Françoise DENIS – Liste « Uni·es, engagé·es et solidaires pour Le Mans Université »
- Axelle FAURE-FERLET – Liste « L'Expérience au service de vos Ambitions 2025 »

Collège BIATSS :

- Vincent BLIN – Liste « Uni·es, engagé·es et solidaires pour Le Mans Université »
- Sébastien CHOPLAIN – Liste « L'Expérience au service de vos Ambitions 2025 »
- Nicolas BOISSÉ – Liste « UNSA éducation »

Collège Usagers :

- Moufid GAZALIOU – Liste « Uni·es, engagé·es et solidaires pour Le Mans Université »
- Danyel MEHDI MEZITI – Liste « Bouge ton campus »
- Rémi BUTTARD – Liste « UNEF ».

Le comité électoral sera amené à se réunir prochainement à l'UFR Droit, économie et gestion dans le cadre des opérations du renouvellement intégral de leur conseil d'UFR.

Monsieur Vincent BLIN demande à ce que les fonctions occupées ne soient pas générées.

Madame Blandine BRUYERE indique que les fonctions s'appuient sur le libellé inscrit dans les statuts, document règlementaire pour lequel le ministère demande de respecter la grammaire.

Des administrateurs proposent de modifier le mot Président par présidence.

Madame Blandine BRUYERE indique que cela peut porter à confusion, le mot « présidence » pouvant évoquer parfois les vice-présidents de manière générale comme un organe collégial.

Sans questions ni remarques des administrateurs, la présentation des points inscrits à l'ordre du jour se poursuit.

1.4.3 Conventions, subventions, tarifs et cotisations (vote)

Monsieur Pierre Louis d'ILLIERS, directeur général des services, présente ce point.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote des cotisations.

VOTE :**Cotisations**

21 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 21

CONTRE = 0

Approuvé à l'unanimité

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote des tarifs.

VOTE :		
Tarifs		
21 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 21	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

1.4.4 Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au conseil à la présidente (information)

1.4.4.1 Conventions

Aucune remarque des administrateurs

1.4.4.2 Cotisations

Aucune remarque des administrateurs

1.4.4.3 Subventions

Aucune remarque des administrateurs

1.4.5 Consultation sur le principe de la dissolution de la ComUE Angers-Le Mans et sur la répartition des biens, droits et obligations (vote)

Monsieur Pascal PICART, vice-président de la commission de la recherche, présente ce point.

Créée pour une durée initiale de 8 ans en 2021, la ComUE Angers-Le Mans devait présenter un rapport d'auto évaluation en 2025. En 2024, suite au changement de gouvernance à l'université d'Angers, de façon non concertée avec les conseils d'Angers ou du Mans, prend la décision de dissoudre cette ComUE.

L'université du Mans découvre au cours de l'année 2025, en pleine période électorale, un calendrier de dissolution de la ComUE Angers-Le Mans.

Monsieur Pascal PICART poursuit en indiquant que cette décision a été effectuée de manière brutale et précipitée, avant même que le rapport d'auto-évaluation puisse être finalisé, présenté et même validé. Au même moment, l'Etablissement apprend la fin de l'école doctorale régionale à compter de deux ans.

Monsieur Pascal PICART souligne que l'université du Mans doit réagir face à cette situation d'isolement contrainte.

Le calendrier de dissolution de la ComUE précise qu'un vote portant sur cette dissolution est attendu de la part des deux universités, Angers et Le Mans.

Monsieur Pascal PICART précise que même si la position de l'université du Mans est de voter contre cette dissolution, il ne s'agit pas de maintenir active la ComUE, dont le Ministère a acté une fin, par un décret de dissolution qui devra être avant l'automne 2025, mais de proposer un texte à joindre à la délibération pour montrer la position de l'université du Mans.

« Le conseil d'administration de Le Mans Université est appelé à se prononcer sur la dissolution de la ComUE expérimentale Angers – Le Mans. Il rappelle avoir déjà adopté, à l'unanimité moins trois abstentions, une motion demandant la suspension immédiate du processus de dissolution, engagé de manière unilatérale et précipitée par la présidence de l'Université d'Angers, sans concertation avec Le Mans Université, ni avec les membres associés, ni avec les collectivités partenaires.

Ce vote contre n'a pas vocation à maintenir artificiellement en vie une structure dont le partenaire principal ne souhaite plus la poursuite. Il vise à réaffirmer l'exigence d'un dialogue loyal et responsable entre établissements publics, préalable indispensable à la définition partagée d'un « après-ComUE » équilibré et respectueux des spécificités territoriales et de chaque établissement. À ce jour, aucun dispositif alternatif crédible n'a été discuté collectivement.

La présidence de l'Université d'Angers a pourtant déjà engagé seule une démarche de convention de coordination territoriale (CCT) centrée exclusivement sur son périmètre angevin, regroupant quasi exclusivement des établissements privés et excluant Le Mans Université. Cette stratégie unilatérale, hégémonique et déloyale ne se contente pas de rompre avec l'esprit de coopération affiché lors de la rencontre inter-présidences du 6 mai 2024 avec la DGE-SIP et de l'engagement de travailler à une CCT sur l'ensemble du périmètre de la ComUE : elle place notre université dans une position de subordination institutionnelle et organise de facto sa mise à l'écart.

Ce projet de CCT – puis d'Établissement Public Expérimental (EPE) – fondé sur des alliances locales restreintes avec des établissements privés, manque cruellement d'ambition pour la structuration publique de l'enseignement supérieur et de la recherche à Angers même. Sa viabilité scientifique, académique et institutionnelle est incertaine, et son impact négatif sur l'ensemble du site Angers – Le Mans – Laval est déjà perceptible.

Le cas du Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) PREDICT en est une illustration directe : une tentative de reprise du chef de filât, jusqu'ici assuré par la ComUE, a été initiée par l'Université d'Angers sans concertation avec la nouvelle présidence de Le Mans Université. Dans un contexte où le chef de projet et le coordonnateur scientifique du PUI sont déjà issus de l'UA, ce transfert unilatéral ne ferait qu'accentuer un déséquilibre préoccupant au détriment de LMU.

Au-delà du seul cas PREDICT, c'est l'ensemble de la cohésion du site qui est aujourd'hui menacée. La fragmentation en cours affaiblit considérablement nos capacités d'action collective, notamment face à un EPE Nantes Université de plus en plus autonome, qui se retire progressivement des dispositifs régionaux mutualisés — en particulier des écoles doctorales jusqu'ici partagées. À court terme, ce retrait compromettrait la pérennité des formations doctorales à Angers comme au Mans, qui peineraient, isolément, à maintenir la masse critique nécessaire à leur reconnaissance et à leur attractivité.

Dans ce contexte, Le Mans Université ne peut accepter d'être reléguée à la périphérie d'un dispositif déséquilibré, dans lequel elle n'aurait plus qu'un strapontin. Elle ne saurait non plus accepter la mise en œuvre d'une stratégie d'isolement qui renforce les logiques de concurrence entre établissements publics — à rebours des orientations nationales en matière de structuration territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le vote du présent jour ne vise pas à retarder indéfiniment la dissolution de la ComUE, mais à affirmer qu'elle ne saurait intervenir sans une clarification sérieuse et conjointe des responsabilités à redistribuer, des dispositifs de coordination à maintenir, et des projets communs à poursuivre. Ce préalable est essentiel pour garantir la continuité des politiques de site et assurer un avenir structurant à l'ESR sur l'ensemble du territoire du Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne. »

Monsieur Jean-Philippe MELCHIOR vice-président délégué aux affaires sociales, évoque l'étonnement des membres du conseil d'administration de la COMUE Angers – Le Mans et appartenant à l'université du Mans, lorsqu'ils ont appris la dissolution programmée de ce regroupement en conseil d'administration. Il ajoute que ce démantèlement programmé l'interroge quant à la transparence de l'établissement. Pour finir, il évoque également la présentation de l'auto évaluation de la ComUE présentée lors d'une réunion du sénat académique en début d'année 2025 et qui laissait entendre aux membres qu'il s'agissait d'un renouvellement du contrat.

Monsieur Vincent BLIN rappelle que la nouvelle présidence d'Angers, après avoir tout fait pour instruire la dissolution de la ComUE, construit une nouvelle convention de coordination territoriale.

Monsieur Emmanuel BRASSEUR s'interroge sur l'article n°2 de la délibération du conseil d'administration de l'université d'Angers, portant sur le principe de la dissolution de la COMUE Angers – Le Mans et la répartition des biens, droits et obligations et sur la possibilité d'une reprise en interne du comité éthique.

Madame Delphine LETORT rappelle que dans ce comité d'éthique, seul un dossier sur 5 concerne l'université du Mans.

Monsieur Julien CRISTOFOLI en tant que membre de l'ancienne mandature, découvre, surpris, tous ces éléments et les relations compliquée avec l'université d'Angers sur cette question.

Monsieur James ROBICHON interroge la présidence sur la réaction de l'université d'Angers à propos de la motion votée par les membres du conseil d'administration de l'université du Mans et portant un moratoire sur la dissolution de la ComUE expérimentale Angers - Le Mans.

Madame Delphine LETORT indique que cette motion n'a pas été appréciée par l'équipe de direction et présidence de l'université d'Angers qui disent de leur côté ne pas être responsables de la communication interne ayant été faite, ou non faite, par l'université du Mans.

Monsieur Adrien PELAT souhaiterait que les pertes pour l'université du Mans, après dissolution de la ComUe, soient explicitées.

Monsieur Pascal PICART rappelle que l'université du Mans occupait à 50% le poids de la ComUe par rapport à Angers, et que toutes les décisions se prenaient à égalité. Notamment, les compétences transférées par les deux universités dans le cadre de certains projets comme Cap Europe ou Pépité.

En revanche, pour des projets comme le PUI Predict, porté par la ComUE, la suite est incertaine.

Après la dissolution des projets peuvent être envisagées, comme la mise en place d'une convention de coordination territoriale (CTT) entre Le Mans et Laval, en regroupant toutes les écoles, ou un rapprochement de l'université de Nantes.

Madame Delphine LETORT souligne que l'université du Mans a été oubliée dans cette affaire et que bon nombre de négociations se sont déroulées sans LMU et rappelle que la tension est liée au fait que l'université du Mans essaie de ralentir et de bloquer le processus de dissolution.

Monsieur Jérôme BARAY souhaite indiquer qu'avec la mise en place des contrats d'objectifs, de moyens et de performances (COMP) dans les universités, la dissolution de la ComUe vient appuyer la politique ministérielle ne cherchant plus à favoriser les coopérations entre les universités.

Monsieur Vincent BLIN souligne l'importance d'adresser un message de résistance à l'université d'Angers, même dans la situation financière qui est actuellement traversée par l'université du Mans.

Madame Violaine DUMUR procède à la lecture des articles inscrits dans le projet de délibération et rappelle que le vote doit porter sur le principe de dissolution mais aussi sur la répartition des biens.

Avant de procéder au vote, Monsieur Vincent BLIN souhaite dénoncer les irrégularités constatées durant les votes du conseil d'administration de la ComUE Angers-Le Mans. Aucun moyen permettant d'exprimer son vote de manière efficace n'a été déployé, causant très probablement un détail des votes erronés.

Madame Delphine LETORT indique qu'il est important de rappeler, que même dans l'éventualité où le conseil d'administration voterait contre cette dissolution, le Ministère peut tout de même passer outre et procéder à la dissolution.

Monsieur Julien CRISTOFOLI souhaite qu'il soit fait mention dans le procès-verbal de cette séance des irrégularités n'ayant pas permis la transparence durant le vote des conseil d'administration de la ComUE.

Madame la Présidente souhaite faire part du courrier reçu le matin même et diffusé par la sous-direction du dialogue stratégique du Ministère, et adressé par le directeur général des services et le cabinet de la présidente de l'université d'Angers au Rectorat.

Dans ce courrier, le DGS interroge le Ministère sur le récent renouvellement de gouvernance à l'université du Mans et le souhait de cet établissement de différer la fin de la ComUE le temps de réexaminer le sujet du portage du PUI PREDICT.

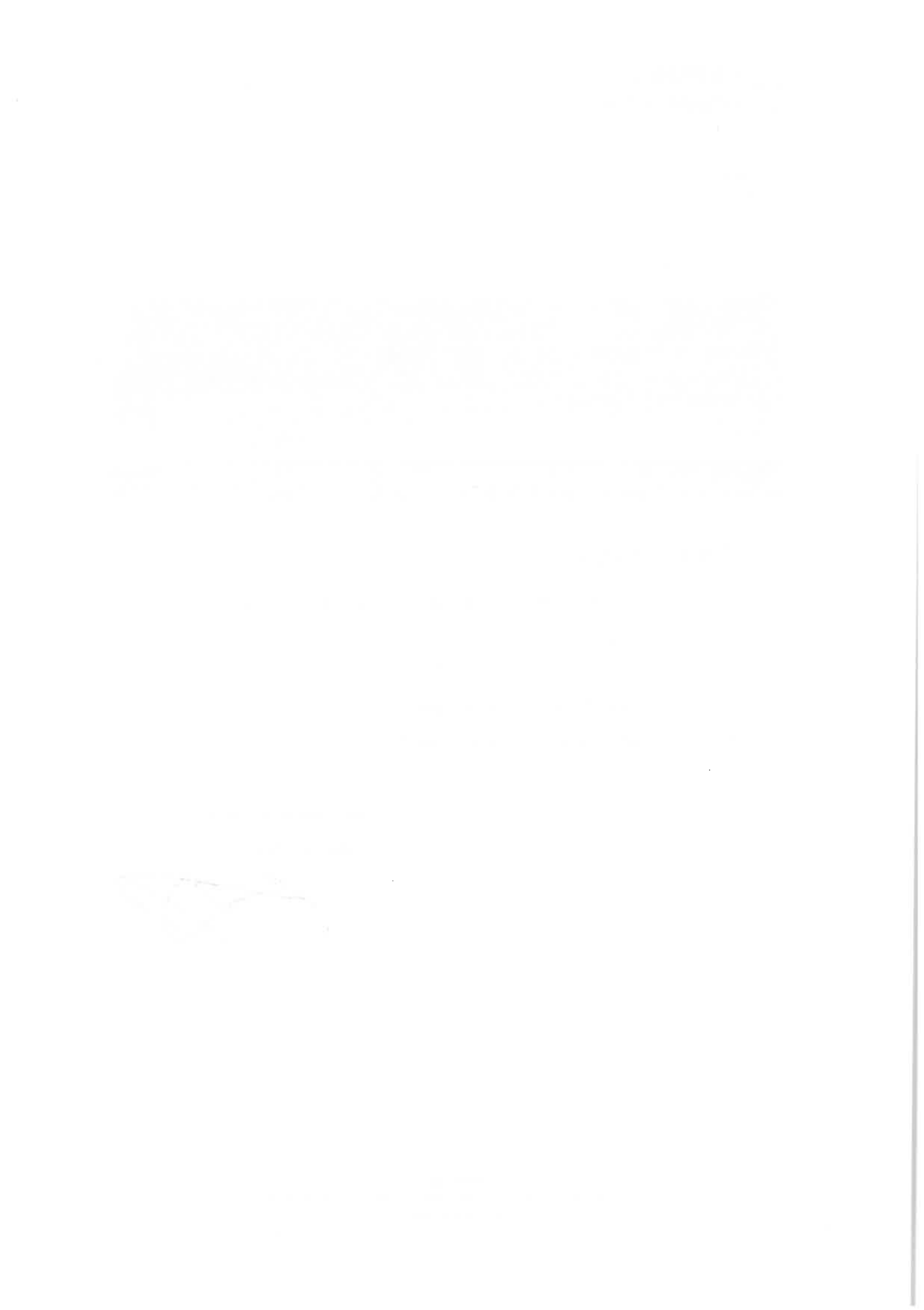
Madame la Présidente procède à la lecture de la réponse du Ministère :

« (...) il est rappelé que l'objectif de dissolution de la ComUE est maintenu, conformément à ce qui a été indiqué à la ComUE et à ses deux établissements membres, en mai 2024. D'ores et déjà, il a été tenu compte de la demande de la ComUE d'intégrer dans le calendrier de sortie, les étapes liées à la remise du rapport d'auto-évaluation. (...) la dissolution intervient par décret, mais il est nécessaire que les établissements concernés, ComUE et établissements membres, approuvent dans leur conseil d'administration respectifs le principe et les modalités de dissolution, ainsi que la répartition des biens, droits et obligations entre les établissements membres (...) »

Madame la Présidente poursuit en évoquant un passage de ce courrier qui cite l'exemple de la convention de coordination territoriale de la nouvelle aquitaine, réunissant des établissements différents selon une logique à la carte et selon des axes de coopération.

Pour conclure, Madame Delphine LETORT annonce que la fin prévue de la ComUE a été annoncée au 22 juin 2025, et que dans le cas d'un refus de vote sur ce point, ce sera le Ministère qui tranchera la répartition des biens, droits et obligations.

Madame la Présidente ajoute également qu'une réunion réunissant les deux présidences des universités d'Angers, du Mans et de la ComUE sera convoquée afin d'évoquer le rapport d'auto-évaluation de la ComUE, le projet de dissolution, le projet de convention territoriale et le souhait de l'université d'Angers de se diriger vers la création d'un établissement public expérimental (EPE) en



s'appuyant sur la prorogation prévue par le gouvernement et qui permet de simplifier les accréditations de ces établissements.

Sans autres questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :		
Consultation sur le principe de la dissolution de la ComUE Angers-Le Mans et sur la répartition des biens, droits et obligations		
24 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 3	POUR = 0	CONTRE = 21
Rejeté à l'unanimité		

2. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été adressée au service juridique de l'université.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 3 juillet 2025.

La présidente de l'université,

Delphine LETORT

